

JOURNAL DE GENÈVE

Bureaux des Annonces

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

2, Place du Lac, 2 — GENÈVE

AGENCE

22, rue du Mont-Blanc (Véron, Grauer & C^{ie})Nombreuses succursales, agences
et correspondants en Suisse et à l'ÉtrangerAnnonces: Le millimètre Fr. 0.27
Réclames: Le millimètre Fr. 0.75

NATIONAL, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraît le soir et le matin

Le Journal de Genève ne répond pas des
manuscrits qui lui sont adressés et ne se
charge pas de les renvoyer.

10 CENTIMES

le numéro dans toute la Suisse

Rédaction, Administration, Imprimerie

5-7, rue Général-Dufour (Tél. Rédaction 50.350)

ABONNEMENTS (Tél. 51.950)

Suisse: 1 mois 3.50 3 mois 8.50 6 mois 16.- Un an 28.-

Chèque postal 1.682

ou dans tous les bureaux de poste (taxe 30 cts)

Etranger: S'adresser à notre Administration, les
prix variant selon que les pays ont adhéré
ou non à la Convention internationale pour
l'abonnement postal.

GENÈVE, 22 septembre 1930

Un mauvais nombre

Le chiffre treize a porté malheur au comité chargé d'étudier l'organisation du Secrétariat. Nous ne sommes pas superstitieux. Mais entre le nombre des membres du comité et le résultat de ses travaux, il y a un certain lien de fait. On avait d'abord envisagé un comité de cinq membres. En portant ce nombre à treize, on a introduit la politique dans le sein du comité, et la politique l'a empoisonné.

Le Comité des Treize avait une double tâche, administrative et politique. La première était, de beaucoup, la plus importante et c'est à la politique qu'il a voué presque toute son attention.

Nous n'insisterons pas ici sur les problèmes administratifs trop techniques pour intéresser le grand public. Mais on peut bien dire que sur plusieurs points, les décisions du comité, insuffisamment mûries, se heurtent à de graves objections. On a économisé sur les pensions, mais on s'est montré, à d'autres égards, d'une générosité un peu démagogique (par exemple, en ce qui concerne les congés). Sous prétexte d'assurer la sécurité de l'emploi contre l'arbitraire, on a rendu l'avancement automatique et l'engagement quasi permanent.

Il y a quelque chose à faire dans cette direction pour protéger le personnel subalterne contre un arbitraire administratif toujours possible. Mais on ne peut se dissimuler que ces mesures n'intéressent guère, au fond, les éléments les meilleurs du personnel et qu'elles répondent à une conception inexacte de ce que l'on a appelé la crise du Secrétariat.

Il existe, en effet, du mécontentement parmi les membres du personnel. Mais ce qui les préoccupe, ce n'est pas seulement la sécurité et la durée de leur emploi. Jeunes en moyenne, beaucoup de fonctionnaires ne désirent pas tant que cela finir leur vie ici. La plupart espèrent trouver mieux au dehors, tous souhaitent d'achever leur existence dans leur patrie. Ils pensent moins à la fin de leur vie qu'à sa prochaine étape, au poste suivant. Certes, sans contrat durable, il n'y a pas d'avancement possible. Mais le contrat n'est que le moyen. Ce qui les intéresse surtout, c'est le but, c'est la garantie que leur avancement ne sera pas subordonné à l'arbitraire administratif ou à des influences politiques.

N'oublions pas, en effet, que le moment où le mécontentement du personnel a éclaté au point de devenir un fait public et préoccupant, est le moment où la direction de la section des minorités a été donnée, pour des raisons exclusivement diplomatiques, à un outsider au détriment d'un candidat parfaitement qualifié de l'intérieur. Les autres fonctionnaires y ont vu la preuve que tout avancement normal était impossible au sein du Secrétariat et nous y avons vu la preuve que le recrutement du personnel risquait d'être désormais subordonné à des influences politiques, absolument contraires à l'esprit international qui doit régner dans le Secrétariat.

L'injustice à laquelle nous faisons allusion a été réparée et cette réparation a été une grande satisfaction donnée à l'esprit de la Société des nations, à l'opinion publique et au personnel. De fait, le mécontentement au sein du Secrétariat a, depuis lors, diminué. Mais pour comprendre la nécessité d'une réforme, il faut revenir aux faits qui y ont donné lieu.

Sur cette première préoccupation, qui consistait à barrer la route aux influences politiques dans le recrutement du personnel, est venue s'en greffer une autre, extérieure celle-ci, au Secrétariat, et si l'on y regarde de près, toute contraire à la première. C'est la préoccupation des gouvernements qui désirent voir un de leurs nationaux occuper un poste supérieur du Secrétariat.

Au fond, les fonctionnaires de la S. d. N. s'intéressent peu à cet aspect des choses. Le fameux privilège des grandes puissances ne s'applique qu'à un très petit nombre de postes, inaccessibles à la plupart — et l'on peut même dire que, pour le fonctionnaire moyen appartenant aux grandes puissances, il existe dans l'avancement une sorte de privilège à rebours, *privilegium odiosum*. Ce sont les gouvernements, et eux seuls qui s'intéressent activement à la nationalité des hauts fonctionnaires du Secrétariat. Et ils s'y intéressent en raison de cet état d'esprit qu'il s'agissait précisément de combattre.

C'est ce que n'a vu, dans le Comité des Treize, ni la majorité, ni la minorité. Le système de la minorité consiste à élever le privilège des grandes puissances, qui existe en fait, au rang de principe. Il va sans dire que personne, parmi les gens qui tiennent au ca-

ractère vraiment international du Secrétariat, ne saurait approuver cette suggestion, qui dogmatise les péchés de la Société des nations et rend légal le pire abus.

Mais l'abus ne consiste pas seulement dans l'exclusivisme des membres permanents du Conseil. Il consiste d'une façon beaucoup plus générale dans le recrutement du Secrétariat pour des raisons politiques et dans l'influence que les gouvernements entendent garder sur les fonctionnaires de leur nationalité. C'est pourquoi nous avons ne pas goûter davantage le système de la majorité qui consiste, non pas à supprimer l'abus, mais à y faire participer tout le monde. Il est scandaleux que tous les sous-secrétaires généraux appartiennent toujours aux grandes puissances. Mais il ne le serait guère moins de multiplier le nombre des sous-secrétaires généraux, sans aucune nécessité administrative, uniquement pour qu'un plus grand nombre de pays puissent y participer. C'est ainsi qu'on recrute le Conseil, organe politique, mais ce n'est pas ainsi qu'on doit recruter le Secrétariat, organe administratif. La Société des nations n'est pas un gâteau qu'on se partage.

L'affaire des zones

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la campagne méthodique et persévérante qui a été menée dans les zones — surtout depuis l'Ordonnance que la Cour permanente de justice internationale a rendue le 19 août 1920 — pour venir à bout de la résistance opposée, notamment dans les milieux agricoles du Pays de Gex et de la zone sarde, à la thèse officielle française, c'est-à-dire à l'idée de la suppression définitive des zones.

Tout récemment encore, le 24 août dernier, le sénateur Gallet à Annemasse, et le sénateur Fouilloux à Gex, présidaient d'ultimes (ou pénultimes) réunions destinées à faire apparaître dans ce sens — au moins en apparence — un « front unique » des zoniens et des anti-zoniens.

Cette campagne — il faut donc croire qu'elle est bien nécessaire — continue actuellement sous la forme de longs articles publiés dans la presse locale des zones et qui sont des réquisitoires en règle contre l'institution des zones franches.

A l'argumentation plus que discutable que développent ces articles, il serait aisé de répondre.

Nous nous abstenons cependant de le faire, quoique, de ce côté-ci de la frontière, on suive l'évolution de l'affaire des zones avec une attention qui, pour être patiente, n'en est pas moins vive.

Estimant que de telles polémiques de presse sont purement et simplement inconvenantes au moment où la Cour de la Haye est saisie du litige, nous nous bornons à attendre respectueusement et avec une entière confiance la décision de la Cour.

Les 25 ans de l'Institut international d'agriculture

De Rome, le 21 septembre :

Le 14 octobre aura lieu à Rome la célébration du 25^e anniversaire de la fondation de l'Institut international de l'agriculture. La manifestation aura un caractère solennel. Les ministres de l'agriculture de 74 pays, les membres de l'Institut, les parents de David Lubin, le créateur de l'Institut, les signataires de l'acte de fondation et les représentants des plus importantes associations agricoles du monde seront invités. Au total il y aura 600 invités et 200 journalistes étrangers et italiens.

Le Conseil fédéral a décidé de se faire représenter à cette cérémonie par MM. Chuard, ancien conseiller fédéral, Wagnière, ministre de Suisse en Italie, et Laur, secrétaire de l'Union suisse des paysans.

M. Chuard avait assisté, il y a vingt-cinq ans, à la fondation de l'Institut.

Après la grande cérémonie qui se déroulera au Capitole aura lieu l'assemblée générale de l'Institut et la session de la commission internationale permanente des associations agricoles et de la commission internationale de coopération pour l'agriculture.

Notes du jour

Le domaine Vieusseux

Qu'elle abrite un parc zoologique ou qu'elle devienne une cité-jardin, la propriété Vieusseux, à l'extrémité ouest de l'avenue d'Aire, doit conserver son nom et perpétuer ainsi la mémoire de plusieurs citoyens distingués ou même illustres à l'égal d'un Etienne Dumont ou d'un Pellegrino Rossi.

Venus du Rouergue à la fin du XVII^e siècle, reçus bourgeois au début du XVIII^e siècle, les Vieusseux devaient donner à nos voisins du sud l'un des plus utiles ouvriers de leur unité, ce Jean-Pierre Vieusseux dont Florence s'enorgueillit, le créateur du « cabinet scientifique et littéraire » installé dans le palais Buoncompagni, l'éditeur de l'*Anthologie* et d'autres périodiques qui firent de la capitale toscane le siège d'une école libérale, un centre représentatif de la pensée italienne.

A Genève même, Jacques Vieusseux, un « représentant » notoire, fut un des familiers des *Délices*; Pierre Vieusseux, avocat, membre du CC., plutôt que de prêter, après l'« édit noir », un serment qu'il estimait attentatoire à nos libertés, préféra se laisser rayer du Conseil et condamner à l'exil; son cousin Pierre-François fut le gendre d'Etienne Clavière, partagea l'existence de celui-ci après 1782 et assista à la tragédie de Surènes en 1793; vers la même époque, Gaspard Vieusseux fut un médecin éminent, qui contribua largement à propager les nouvelles méthodes de lutte contre la petite vérole et publia des travaux restés fameux sur l'angine et le croup.

C'est précisément Mme Gaspard Vieusseux qui, peu de temps avant la mort de son époux, avait acquis de François-Louis Bontems le fonds d'Aire et les deux maisons d'habitation que sépare aujourd'hui la route du pont Butin. Son choix témoignait d'un ardent amour de la nature. Pendant plus de cent ans sa famille resta attachée à ce coin de terre, jadis à l'extrême frontière de la République. C'est là que vécurent durant la belle saison Jean-François Vieusseux-Bertrand et son fils Alfred, qui tous deux appartenaient à nos Conseils, l'épouse de ce dernier qui a fait à nos collections municipales un legs magnifique.

Sur le plateau de Châtelaine et sur les pentes douces de Villars, la Ville peut étendre ses tentacules, construire des usines, créer de nouveaux quartiers. Elle ne saurait attenter au paysage même que baigne le fleuve, détruire sa beauté sauvage.

Comme la Loire, le Rhône genevois a « ses châteaux » en miniature, qui de la Jonction à la Revilliod, d'Aire au Lignon, du Bois des Frères à Vernier, dominent des berges plus ou moins escarpées, les « dérapes » comme on disait jadis, exposent au levant ou au couchant leurs grands prés, leurs riches vergers, leurs allées d'ormes, de tilleuls ou de marronniers, leurs bois ou bouquetons, voire quelques parcs de vigne.

Limitée à l'Est par un nant au cours capricieux, pourvue de grottes dont Fred Boissonnas a photographié les derniers habitants, la propriété Vieus-

¹ Dans un bel article de la *Semaine littéraire* (8 novembre 1919) M. Albert Malche a fort bien résumé la vie et l'influence de Jean-Pierre Vieusseux, que Marc et Philippe Monnier ont également étudiées.

seux offre les aspects les plus variés. De la terrasse supérieure la vue s'étend au loin, tant sur la rive droite que sur la rive gauche, par delà les « Tattes brûlées » et la ferme de Saint-Georges. Souhaitons qu'avec ou sans otaries, avec ou sans gypaètes, se trouve un acquéreur respectueux des souvenirs qu'elle évoque. Be.

Le désarmement et l'opinion française

Paris, 20 septembre.

(De notre correspondant)

Au moment où l'on remet sur le tapis la question du désarmement et où l'on parle de convoquer pour l'an prochain la conférence qui doit s'en occuper, il n'est pas mauvais d'indiquer en quelques mots ce qu'on en pense ici. Il y a des problèmes au sujet desquels il est difficile de se rendre compte de l'état de l'opinion. En ce qui concerne celui-ci, il est facile, au contraire, de savoir à quoi s'en tenir.

La thèse qu'a soutenue à Genève M. Henderson et qui est celle de tous ceux qui veulent, pour des raisons à vrai dire très diverses, qu'on précipite les choses, est que le désarmement doit être réalisé immédiatement parce que c'est par lui qu'on assurera la paix: inutile, disent ceux qui l'adoptent, de prendre la moindre précaution préalable; le désarmement suffit. Il est permis de dire, sans avoir la moindre crainte de se tromper, qu'aucun gouvernement français ne pourra jamais adopter une pareille façon de voir; celui qui le ferait ne tarderait pas à être balayé.

Parmi les hommes politiques qui comptent en France, il n'y en a guère qu'un qui raisonne comme M. Henderson: c'est M. Daladier, qui est soutenu, à cet égard, par une très petite section des membres de son parti. Il pourrait peut-être trouver des auxiliaires chez les socialistes, mais bon nombre de ceux-ci ne le suivraient probablement pas. M. Paul-Boncour, par exemple, n'a sans aucun doute pas abandonné l'opinion qu'il a si souvent défendue et qui subordonne toute limitation des armements à une sécurité générale accrue.

Pour l'immense majorité des Français la question n'est même pas sujette à discussion. Le désarmement, estiment-ils, n'est pas en lui-même une garantie de paix et il pourrait même, dans bien des circonstances, s'il était effectué d'une manière imprudente, être une cause de guerre. Si aucun pays européen n'avait de soldats, pense-t-on, il n'est pas dit qu'aucun conflit armé ne se produirait; par contre, il est certain qu'un tel état de choses établirait l'hégémonie des Etats les plus peuplés et les plus puissants au point de vue industriel. Ils auraient le moyen d'imposer leur volonté aux moins bien équipés; en cas de résistance, ils disposeraient d'un immense avantage et pourraient écraser ceux qui ne s'inclineraient pas devant eux.

Cela est encore beaucoup plus vrai de nos jours que dans le passé, en raison du caractère plus industriel qu'a pris la guerre; pour s'en convaincre, il suffit de penser au rôle qu'est appelée à jouer l'industrie chimique. Si l'on veut favoriser les gros au détriment des petits, il n'y a qu'à procéder à un désarmement brutal et rudimentaire. Contrairement à ce que croient bien des gens, ce sont les petites nations qui ont le plus grand intérêt à posséder un bon instrument défensif, à la condition, bien entendu, qu'elles tiennent à leur indépendance réelle. Il n'est pas nécessaire de remonter bien haut dans l'histoire pour avoir l'exemple d'un petit pays qui a dû à sa bonne armée de n'être pas impliqué dans une conflagration générale. Or, il va sans dire que les Etats secondaires seraient dans la nécessité de réduire leur organisation défensive dans la proportion qui serait imposée aux plus puissants, ce qui ne serait probablement pas à leur avantage. On comprend que celles des petites nations qui sont disposées à sacrifier leur indépendance véritable à leur repos matériel soient favorables à un désarmement réalisé coûte que coûte: on concevrait moins bien que celles qui mettent au-dessus de tout leur liberté aillent aveuglément au-devant des pires dangers.

On dira qu'il ne s'agit pas de procéder à un désarmement désordonné. Le malheur est que, jusqu'ici, on n'est pas parvenu le moins du monde à s'entendre sur des conditions raisonnables, dont la première serait d'envisager le « potentiel » de toutes les puissances en cause. D'autre part, il est un peu inquiétant de constater qu'en ce qui concerne les mesures qui pourraient empêcher la guerre ou, le cas échéant, mettre à la raison un

agresseur, beaucoup de gouvernements ont la mentalité de Ponce Pilate et cherchent seulement à se réserver la possibilité de se laver les mains dans l'hypothèse où un accident fâcheux se produirait. Il y a le pacte Kellogg? Mais le fait que quelques-uns de ses principaux signataires ne veulent à aucun prix s'engager à intervenir contre celui qui le violerait tend à prouver, d'une part, que l'engagement contracté n'a pas à leurs yeux un caractère bien sacré et, d'autre part, et surtout, qu'ils ne croient pas du tout que son existence écarte toute possibilité de guerre, puisqu'ils tremblent à l'idée d'être éventuellement obligés de secourir celui qui serait victime de sa bonne foi.

On peut dire que l'opinion que nous venons de résumer est celle de la plupart des Français. Elle ne s'exprime pas toujours avec cette netteté, car beaucoup d'hommes, surtout ceux qui occupent une situation officielle, préfèrent s'exprimer d'une façon plus diplomatique, par conséquent moins claire.

En dehors des considérations d'ordre général qui ont été développées ci-dessus, on considère que les circonstances actuelles conseillent aussi la prudence. L'Europe a avant tout besoin de consolidation. Sa stabilité pendant un temps suffisant est la première condition de la paix. On n'a jamais vu un nouvel état de choses durer sans que, au moins pendant un certain nombre d'années, des forces suffisantes veillent à son maintien. En procédant à un désarmement inconsideré et prématuré on encouragerait simplement les éléments qui tendent à de nouveaux bouleversements et il serait naïf de croire que ces éléments, s'ils pouvaient se déchaîner, feraient œuvre de paix.

Enfin on ne peut pas s'empêcher de constater que le contrôle le plus strict n'a pas donné de résultats décisifs au lendemain de la guerre, dans les conditions les plus favorables possibles. Dans le pays où se produit en ce moment le plus fort mouvement révisionniste, il existe, en plus d'une solide armée de métier de 250.000 hommes, des organisations militaires de toutes sortes, dont l'équivalent ne se trouve pas dans les Etats contre lesquels est en fait dirigée la campagne du désarmement rapide. Quelles raisons sérieuses a-t-on de penser qu'un contrôle ultérieur, qui deviendrait encore bien plus indispensable, serait désormais efficace?

Voilà ce qu'on se dit. Les hommes d'Etat sont obligés, de par leur position même, de parler avec une prudente réserve et parfois avec un peu d'obscurité. Le rôle des journalistes n'est pas le même; il est d'informer le public de la façon la plus nette. C'est pourquoi il nous a semblé qu'il était bon d'exposer en toute franchise les idées qui dominent en France au sujet de cette question du désarmement à propos de laquelle on s'exprime si souvent avec réticence. Nous ne croyons pas commettre d'erreur en disant qu'aucun gouvernement français ne pourrait actuellement, sans s'exposer à une chute assez prompte, consentir à un désarmement précédant l'établissement d'une sécurité au moins relative. Il ne saurait être à aucun égard utile de dissimuler une vérité qui n'a d'ailleurs rien de choquant.

P. B.

ÉCHOS

IL Y A CENT ANS

(« Journal de Genève » du 23 septembre 1830)

(Au sujet de la reconnaissance du nouveau régime en France) le Directoire fédéral a transmis, comme il le devait, la dépêche du Roi des Français à notre Conseil d'Etat. Il y a huit jours, nous avons déjà témoigné notre surprise que le Conseil souverain n'eût point été assemblé pour se prononcer sur la réponse à faire; toutefois nous ne mettions pas en doute qu'il ne le fût incessamment. Aujourd'hui, nous sommes dans le même état. D'où vient donc ce silence, cette lenteur dans un objet qui, nous le répétons, est du plus haut intérêt?

Feuilleton du JOURNAL DE GENEVE* 73

LA PEAU DU LION

par RABATI SABATINI, traduit par O'NEVES

M. Templeton hochait la tête:

— Le cas est clair. Et il trempe de nouveau sa plume dans l'encrier.

— Et pourtant, dit M. Caryll d'une voix nonchalante, présenté autrement, il garderait autant de clarté.

Le second secrétaire le regarda sévèrement.

— L'occasion vous en sera fournie. Quel est votre nom?

Les yeux de M. Caryll se fixèrent sur ceux de l'homme d'Etat. Puis, brusquement, le trait partit:

— Justin Caryll, sixième comte d'Ostermore, et votre très humble serviteur, monsieur le secrétaire.

L'effet fut stupéfiant. Cinq paires d'yeux dilatés fixèrent le gentilhomme, cinq bouches s'entr'ouvrirent. La comtesse éclata de rire.

— Il est fou, il y a longtemps que je m'en doutais, dit-elle avec conviction, soulagée d'avoir enfin découvert le secret des bizarreries de ce gentleman: il ne jouissait pas de tout son bon sens.

M. Templeton frappa la table bruyamment. Il se flattait de garder en toutes circonstances tout son sang-froid. Mais vraiment, dans le cas, il était permis de perdre patience.

— Auriez-vous l'oreille paresseuse, mon-

sièr? Le Conseil d'Etat prétend-il avoir le droit de répondre seul, sans consulter les représentants de la nation? Nous ne le pensons pas; néanmoins, c'est une question d'attribution politique qu'il est bon d'examiner.

— Par suite de quelques propos tenus dans la ville, au sujet de l'augmentation du prix du pain, le Conseil d'Etat, samedi dernier, a fait assembler les officiers de la milice afin que ceux-ci prévinssent les soldats de se tenir prêts au premier appel si la tranquillité était troublée, le maintien de l'ordre étant placé sous la sauvegarde de la milice. Cette mesure, qui n'était, au reste, que de pure précaution, a produit un bon effet.

Brunswick, 16 septembre. Notre duc, qui avait attiré sur lui l'animadversion générale, a été chassé par le peuple. La milice bourgeoise fait le service de concert avec les troupes ducales. On attend le duc Guillaume de Brunswick-Oels, frère du duc chassé, et qui a quitté Berlin en apprenant les événements qui ont eu lieu dans notre ville, où la plus grande tranquillité règne en ce moment.

— o —

Curieux bureaux de vote en Allemagne

Sur présentation de leur carte électorale les électeurs, en Allemagne, peuvent voter ailleurs que dans la localité où ils sont inscrits. On sait que les membres de la délégation allemande à Genève ont pu s'acquiescer de leur devoir d'électeur en se rendant à Lörach, non loin de la frontière suisse. Le plus curieux bureau de vote de l'Allemagne a été sans contredit celui qu'on avait installé dans les Alpes bavaroises à la Zugspitze, à 2650 mètres d'altitude. Il fut ouvert de 10 heures à 17 heures et fut utilisé par un bon nombre de touristes. La ville de Dürckheim, dans le Palatinat, a du 13 au 16 septembre un « marché de saucisses » qui attire de nombreux visiteurs de toute la région: l'an dernier leur nombre atteignit 70.000. Un bureau de vote spécial avait été installé près de la gare pour leur permettre de déposer leur bulletin dans l'urne en arrivant.

MONUMENT INTERNATIONAL DE LA REFORMATION. — Une nouvelle édition, complètement remaniée, transformée et améliorée du *Guide-Mémorial* vient de paraître (Genève, librairie Kündig). On y trouvera en français, en anglais et en allemand des notices sur l'ensemble de l'œuvre et son histoire; sur le groupe central (Calvin, Farel, Bèze, Knox); sur les diverses statues et bas-reliefs. Les reproductions photographiques, d'une netteté admirable, sont les mêmes mais elles nous semblent plus claires que dans l'édition primitive.

Publications de l'OBSERVATOIRE DE GENEVE (Genève, imprimerie Kündig). Dans la série A (astronomie, chronométrie, géophysique) viennent de paraître quatre nouveaux mémoires, savoir de M. E. Rod: *Tables des coefficients de la formule de Mayer pour la latitude de Genève* (460-12); de M. G. Tiercy: *Sur une formule donnant la valeur de l'index de couleur; De la densité superficielle moyenne de la Terre et l'Etoile variable Aquilae*.

Au sommaire de DAS NEUE EUROPA de septembre-octobre 1930 des articles de M. D.-J. Hennessy: *Die Denkschrift Briand zum europäischen Völkerzussammenschluss, der Völkerbund und Italiens Haltung*; Paul Painlevé: *Die weltliche Schule als Weg zum Weltfrieden*; Thomas-W. Lamont: *M. Owen D. Youngs Grossrat*; Dino Grandi: *Die Bedeutung Österreichs in Mitteleuropa*.

LES MANDATS ET LA JUSTICE INTERNATIONALE. — On sait que les mandats qui ont été placés sous la garantie de la S. d. N. contiennent une clause qui institue la compétence obligatoire de la Cour permanente de justice internationale pour tous les conflits qui viendraient à surgir entre les Etats mandataires et les autres membres de la S. d. N. Il y a là un problème juridique intéressant à la fois au point de vue de la compétence obligatoire de la Cour et au point de vue du fonctionnement du régime des mandats. C'est pourquoi le sujet a tenté un élève de l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève, M. Nathan Feinberg, avocat près les tribunaux civils de Palestine.

La thèse importante qu'il vient de publier à la librairie Rousseau, sous le titre: *La Juridiction de la Cour permanente de justice internationale dans le système des mandats* constitue une étude très approfondie de tous les problèmes qui se posent à cet égard, en particulier de ceux qui ont été soulevés devant la Cour elle-même par l'affaire Marvromatis.

sieur le secrétaire? Je suis lord Ostermore. C'est ce nom que vous devez écrire sur le mandat — si toutefois, vous laissant berné par ce garçon — il montrait Rotherby — au risque du ridicule à courir, vous décernez un mandat.

M. Templeton se rejeta sur le dossier de sa chaise. Une telle audace l'étonnait plus encore qu'elle ne l'irritait.

— Si vous me permettez de m'expliquer, continua M. Caryll, il vous sera facile de démasquer l'imposture dont on veut faire de vous la victime. Quant à l'accusation de jacobinisme — il souleva légèrement la main — il sera à peine nécessaire que je m'en défende, je crois, quand vous aurez entendu le reste.

Rotherby fit un pas en avant, la face pourpre, les mains crispées. La main osseuse de sa mère l'agrippa par la manche et, le tirant en arrière, le retint près d'elle.

— Tenez-vous tranquille, Charles, conseilla-t-elle. Donnez une corde à un fou, et il s'en servira pour se pendre. Celui-ci se pendra, le pauvre imbécile.

M. Caryll, appuyé contre le bureau, faisait face à l'assistance.

— Je conviens, M. le secrétaire, que j'ai dû user de violence envers M. Green afin de m'assurer la possession des papiers contenus dans le meuble.

— Eh bien, alors, commença M. Templeton.

— Attendez, sir. J'admets le fait, rien de plus. Ainsi, par exemple, je nie que le but de mes recherches fût celui que l'on vous a présenté.

— Quel autre, alors? grommela Rotherby.

— Oui, sir, quel autre? confirma M. Templeton.

— Il semble, sir, que je vous ai étonné par une première affirmation. Préparez-vous

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Onzième Assemblée

DANS LES COMMISSIONS

Un grand débat sur les questions économiques et les minorités

Les questions économiques

Importants discours de

MM. Madgearu et Flandin

Longue séance et décisive pour les travaux ultérieurs. M. Madgearu (Roumanie) montre que la crise agricole de l'Est européen, sans comparaison avec celle d'Outre-mer, se réjouira si la solution est mondiale, mais il en faut une même si elle n'est qu'euro-péenne ou seulement sud-européenne. Après avoir détaillé les causes particulières de la crise agricole dans l'est européen, M. Madgearu se déclare hostile à l'industrialisation artificielle d'Etats; il veut qu'on reconstruise une région de l'Europe centrale comme on reconstruit une région baltique. Pour lui la préférence est une exception conditionnelle temporaire et limitée à la clause de la nation la plus favorisée et non une substitution.

M. Madgearu termine en dénonçant avec force le dumping soviétique et l'étrange politique libérale qui consiste à favoriser par les achats un système d'économie fermée et mercantiliste au détriment de l'est Européen dont l'économie est assise par le système capitaliste. Si on ne vient pas à son secours au nom des principes, elle sera réduite à l'entente régionale et à modifier toute sa politique économique.

M. Trip annonce que si on touche à la clause inconditionnelle, les Pays-Bas changeront toute leur politique; les courants protectionnistes dans les pays libéraux sont accrus par l'intransigeance douanière des pays à hauts tarifs. Il voudrait au moins une consolidation des tarifs. Il désapprouve la clause préférentielle de la conférence de Varsovie car les Pays-Bas seraient obligés de frapper de droits les produits agricoles d'outre-mer. La collaboration de la section économique et de la B. R. I. ne pourrait-elle pas élaborer plus que des statistiques, se risquer à des pronostics?

Le baron Ramel (Suède) précise dans un projet de résolution les questions à élucider dans l'enquête sur la clause.

M. Flandin (France), dans un discours très plein et très apprécié, a d'abord précisé la situation et le sens des débats. La convention de mars 1930 a substitué à la thèse douanière, la notion plus large et insuffisamment comprise de la consolidation des traités et accords tarifaires et jeté les bases des négociations futures. Elle est un fait et en cela un progrès. Il convient de la ratifier. Il voudrait donc la voir approuvée par l'Assemblée.

Le protocole des négociations futures vise:

1. le désarmement tarifaire. Un questionnaire nous dira s'il est possible. Que les réponses arrivent vite!

2. la sécurité économique préalable. Est-ce le lieu de discuter ici des déclarations de principe qu'on discrédite d'autant plus et avec elle la S. d. N., qu'on n'envisage pas sérieusement les réalisations. La France est prête à les envisager dès novembre 1930. Sa réponse sera précise et complète et sera celle du gouvernement et de la collectivité entière. Ces questions ne doivent pas être envisagées isolément, il est superflu de prendre à part la clause de la nation la plus favorisée ou celle de la conférence de Varsovie. Tout cela doit rentrer dans le cadre général prévu par la conférence sur l'action économique concertée.

Dans le neo-protectionnisme contemporain, les tarifs jouent un rôle réduit. Celui-ci vise à la garde du marché intérieur, point d'appui de l'expansion extérieure et ceci même chez les pays en apparence libérale. Il faut donc établir entre les peuples de bonne foi un cadre de bonne foi afin que les échanges ne soient pas viciés à la base par l'antarkie et le dumping. Il faut défendre les économies saines contre les économies malsaines. Pour s'entendre il faut parler la même langue. Il faut supprimer les mauvaises méthodes commerciales. La France s'unira aux négociations tarifaires avec un esprit de justice compensatrice mais veut un cadre, une norme dans lequel elle puisse

à être plus étonné encore. Et, secouant subitement sa nonchalance:

« A votre place, sir, j'y regarderais à deux fois avant d'engager ma signature. Ne vous faites pas l'outil de ceux qui comptent ma perte et sont prêts à de faux témoignages pour servir leurs fins. Je parle de la concubine du dernier comte d'Ostermore et de son fils naturel, ici présent.

Hébétés, muets de stupeur, ni le fils ni la mère ne songèrent à protester. M. Templeton, un moment ahuri, se ressaisit, et, impétueusement:

— Que dites-vous, sir? tonna-t-il.

— La vérité, sir.

— La vérité?

— Oui, sir, la vérité. N'avez-vous entendu aucun écho de l'histoire?

M. Templeton, découragé, se rejeta sur le dossier de son siège.

— Je commence à croire que la comtesse a raison de dire que vous avez perdu l'esprit.

— Finissons-en! clama Rotherby, dans un éclat de colère. Finissons-en! Allons-nous perdre notre journée à cause de cet échappé d'un asile de lunatiques? Inscrivez-le sous le nom de Caryll — Justin Caryll; c'est celui sous lequel il est connu. Green et moi ferons le reste.

M. Templeton souleva sa plume.

Encore une fois, M. Caryll arrêta son geste. — Vous ne supposez pas, sir, que je parle sans pouvoir appuyer mes dires. J'ai des preuves, des preuves irréfutables.

— Des preuves? Le mot sembla avoir jailli de chaque bouche, excepté de celle de M. Green, très perplexe. Lui ne prenait pas du tout M. Caryll pour un fou, et il attendait la suite.

— Oui, des preuves. Le gentilhomme ouvrit l'écrin de cuir, en

se mouvoir avec sécurité. Il souhaite un organisme permanent de conciliation et d'arbitrage sous les auspices de la S. d. N. pour soigner les guerres douanières.

Après avoir montré la différence de gravité des crises entre l'industrie et l'agriculture où elles sont plus graves parce que la terre ne peut pas chômer d'où baisse effroyable de prix, M. Flandin envisage les remèdes, il ne voit pas en quoi les suppressions tarifaires soulageraient l'Europe de l'est. La collaboration avec l'Europe de l'ouest est désirable mais pas sous la forme envisagée de la clause préférentielle. Il faut financer le stockage, le crédit et l'outillage agricole, organiser les échanges.

Il ne s'agit jamais que de 20 à 25 millions de quintaux donc les mesures prises ne peuvent pas être sérieusement considérées outre mer comme des mesures de guerre; la stabilisation qu'elles entraîneront profitera à tous les marchés agricoles. Le problème se résume: absorption d'un surplus sans que cela nuise à l'agriculture occidentale. Ceci entraîne un contrôle des transports et des prix où la S. d. N. aura son mot à dire.

Il termine par un appel à l'organisation européenne auquel la France offrira un plan pratique de réalisations qui ne sera pas fondé sur une chance de préférence. M. Flandin conclut en demandant qu'après les études préalables et qualifiées par la section économique, ce soient des délégations et non des experts qui s'assemblent en conférence afin que l'on aboutisse.

M. De Villiers (Afrique du Sud) proteste contre toute idée d'union douanière européenne ou à tout le moins que les services de la S. d. N. et son cadre puissent faciliter des ententes économiques qui seront nécessairement nuisibles à des pays d'outre-mer.

Le baron Rheinbaben (Allemagne) indique la liaison qui existe entre la gravité de la crise économique et les récentes élections. D'accord avec M. Flandin sur la rapidité, désirable de l'œuvre économique, il souligne l'opposition des points de vue sur la clause.

C'est une œuvre de conciliation qu'il faut tenter. L'Allemagne est prête pour l'œuvre de conciliation mutuelle. Il faut limiter le bénéfice de la clause aux signataires des conventions multilatérales. L'Allemagne est disposée à aider l'Est européen mais il faut que celui-ci accorde une préférence analogue aux produits industriels de l'Ouest. Il conclut pour une union douanière européenne complète. Il tente toutefois à approuver la cours d'arbitrage parce que la plupart des traités de commerce y pourvoient.

M. De Michelis (Italie) a été désigné comme rapporteur.

Les minorités à la VI^e commission

Le débat sur les minorités a continué lundi matin à la sixième commission.

M. Michalacopoulos

M. Michalacopoulos, ministre des affaires étrangères de Grèce, s'associant aux déclarations antérieures des représentants de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de la Yougoslavie et de la Pologne, a longuement exposé les raisons pour lesquelles il juge parialement sage et prudente la procédure adoptée par les traités et qui confie au seul Conseil de la S. d. N. la protection des minorités. Il s'est élevé contre les efforts de ceux qui tendent à se servir des foyers de minorités comme d'un levier pour faire sauter les traités existants, c'est-à-dire pour troubler la paix. Ce que les traités ont voulu, c'est empêcher l'assimilation par la violence, établir une collaboration cordiale entre les allogènes et les éléments du pays pour que les minorités se fondent graduellement dans l'unité nationale à laquelle elles appartiennent. La procédure adoptée pour l'examen des pétitions s'éloigne déjà de celle envisagée par

tira un extrait de naissance et le plaça sous les yeux de M. le second secrétaire.

— Voulez-vous, sir, pour commencer, jeter un coup d'œil sur ceci?

M. Templeton lut lentement, puis, tour à tour, regarda Caryll et Rotherby, puis la comtesse, qui respirait péniblement.

— Etes-vous la personne désignée ici?

— Je puis le prouver au delà de tout doute. J'ai, à Londres, de nombreux amis qui l'attesteront.

L'homme d'Etat devenait de plus en plus solennel.

— Cette pièce ne justifie pas vos prétentions. Elle prouve plutôt que le défunt comte...

— En voici une autre, dit M. Caryll, plaçant devant M. Templeton l'extrait du registre de Saint-Etienne, à Maligny, relatant la mort de sa mère.

— Savez-vous, sir, en quelle année cette dame — il montrait du doigt lady Ostermore — a contracté avec mon père, le dernier comte d'Ostermore, un semblant de mariage. C'est en mil six cent quatre-vingt-dix, je crois, comme cette dame le confirmera elle-même, sans doute.

— Je ne vois pas la nécessité...

— Vous allez la voir. Remarquez cette autre date: M. Caryll posait le doigt sur un point du certificat dans la main du second secrétaire.

Celui-ci lut tout seul.

— Mil six cent quatre-vingt-douze — et le nom de la décédée: Antoinette de Beaulieu de Maligny.

— Il me reste à vous montrer le papier que le comte gardait dans son secrétaire et que j'ai pu reprendre, grâce à mon acte de violence envers M. Green. Je suis peiné d'y avoir été contraint: mais vous voudrez bien convenir que, dans le cas, la fin justifie les moyens. (A suivre.)

les traités et, par ailleurs, il est encore trop tôt pour juger de sa valeur puisqu'elle n'a guère plus d'une année d'existence.

M. Zaleski

M. Zaleski, ministre des affaires étrangères de Pologne ne s'explique pas très bien les raisons pour lesquelles la délégation allemande a cru devoir soulever le débat devant la commission, attendu que l'Allemagne, membre permanent du Conseil, a toujours toute latitude de le faire devant le Conseil lui-même. Il est surpris de la résolution que l'Allemagne propose au rapporteur de prendre comme base de son rapport, attendu que, selon le délégué allemand, cette résolution résumerait les vues échangées au cours de la discussion.

M. Zaleski formule à ce sujet les réserves les plus expresses car, à son avis, la majorité est nettement opposée aux tendances exprimées dans le texte de la délégation allemande, lequel critique évidemment l'activité du Conseil et du Secrétariat en matière de protection des minorités.

M. Zaleski ajoute qu'il est un ami sincère des minorités et rappelle le temps, pas bien lointain, où, dans les écoles, en Pologne, qu'elles fussent allemandes ou russes, chaque mot polonais prononcé par un enfant polonais, même pendant les heures de récréation, était considéré comme un crime contre l'Etat et l'enfant était traité en conséquence. « Vous pouvez donc vous imaginer, messieurs, la satisfaction profonde que j'éprouve lorsque j'observe cette métamorphose qui s'est faite en Allemagne depuis un certain temps par rapport aux minorités. Si l'action bienfaisante de cet esprit de Genève que nous vantons tous si souvent ne devait produire d'autre résultat que celui-ci, la S. d. N. pourrait déjà en être fière. »

« Je ne doute point que la délégation allemande, après avoir fait devant nous, à plusieurs reprises des déclarations remplies d'un souci aussi élevé et d'une sollicitude aussi généreuse à l'égard des minorités, nous déclarera dès maintenant que le gouvernement du Reich est prêt à signer immédiatement un traité de minorités et qu'il s'engage à se soumettre intégralement à toutes les prescriptions de la procédure en vigueur en matière de la protection des minorités. Je suis sûr que la cause des minorités, défendue avec tant de zèle par l'Hon. M. Koch-Weser recevait, par le fait même d'un tel acte du gouvernement allemand, une impulsion nouvelle et réellement bienfaisante, et je puis assurer l'Hon. délégué de l'Allemagne que, dans ce cas-là, non seulement je ne m'opposerais pas à ses suggestions, mais que moi-même je demanderais au Conseil de les accepter en bloc. »

M. Curtius

M. Curtius, premier délégué de l'Allemagne, tient à expliquer à la commission la portée du projet de résolution soumis à titre d'information par la délégation allemande.

M. Curtius estime, concernant la procédure adoptée à Madrid, que les membres du Conseil, en décidant d'inclure dans le rapport des statistiques, ne s'imaginaient évidemment pas que ces statistiques seraient pareillement maigres et l'on ne peut plus s'étonner de la déception éprouvée par les minorités de ne voir dans le rapport du secrétariat que des chiffres ne disant pas grand chose.

Le rapport de cette année donne très peu de détails. Il est insuffisant et c'est pour cette raison que la délégation de l'Allemagne demande qu'il puisse être complété dans le cadre de la procédure suivie actuellement.

M. Curtius s'étonne de la procédure d'assimilation défendue par le délégué de la Grèce et de son caractère national.

On ne saurait établir une comparaison entre l'Amérique, où se rendent des émigrés qui, généralement, sont des malheureux qui cherchent à se créer une existence nouvelle, à l'Europe, où les minorités sont des masses compactes de populations qui, depuis des siècles, ont combattu pour conserver leur caractère national.

M. Curtius proteste énergiquement contre cette théorie de l'assimilation, qu'on avait, d'ailleurs, décidé d'écarter. La protection des minorités n'est pas quelque chose de temporaire, mais quelque chose de permanent, et l'orateur rappelle à ce sujet les paroles prononcées en mars 1929 par sir Austen Chamberlain, et le point de vue de M. Stresemann.

Répondant à M. Zaleski, M. Curtius dit que si l'Allemagne a soulevé la question des minorités au sein de la sixième commission, c'est, d'abord, conformément à une vieille tradition, puis pour donner suite à un désir exprimé par M. Stresemann et, enfin, parce que la délégation estimait nécessaire d'avoir un débat sur les lignes générales de la protection des minorités. Ce débat a parfaitement atteint le but que s'était proposé la délégation allemande, qui a seulement voulu éveiller à nouveau l'intérêt de l'opinion publique et la S. d. N. pour le sort des minorités.

M. Curtius considère que les traités ont introduit un nouvel état d'esprit et qu'il serait vain de s'accabler de reproches sur ce qui a été fait dans le passé à l'égard des minorités. Il importe surtout de concentrer toute l'attention sur le présent et les tâches qui nous attendent.

En réponse à la dernière question de M. Zaleski de savoir si l'Allemagne serait disposée, en extension des traités de minorités qui, lors de leur conclusion, ont été imposés aux nouveaux Etats comme une sorte de servitude, à assumer éventuellement des obligations analogues, M. Curtius n'hésite pas un instant à dire que l'Allemagne est disposée à envisager dans un sens positif l'extension des traités de minorités à d'autres Etats européens. Là aussi, l'Allemagne sera favorable à une politique moderne des minorités.

M. Marinkovitch

M. Marinkovitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie conteste que la procédure des minorités puisse être changée sans l'assentiment des Etats minoritaires, en raison des assurances écrites données naguère par le Conseil suprême. Le gouvernement yougoslave ne pourrait en ce moment, accepter aucune modification à la procédure en usage. « Tant que nous resterons dans une position exceptionnelle du fait des traités de minorités, nous ne consentirons pas à aggraver notre position. Nous n'admettons pas que l'opinion publique soit trompée en croyant que toutes les minorités de tous les pays sont soumises à la même protection. Nous ne voterons aucun rapport qui suggérerait la moindre modification à la situation existante. »

M. Marinkovitch s'élève ensuite contre certaines pétitions de groupements minoritaires qui constituent à son avis une campagne systématique et malveillante à l'égard des Etats. Il ne peut pas accepter que de tels écrits soient publiés aux frais de la S. d. N. On peut avoir au surplus assez de confiance dans le Conseil et le secrétariat pour assurer l'application de la procédure existante.

Le comte Apponyi

Le comte Apponyi (Hongrie) maintient que le Conseil a toujours la faculté de modifier la procédure dans le cadre des traités de minorités et que l'assemblée et ses commissions ont le droit de discuter l'ensemble du problème. Il réclame pour la Hongrie l'entière égalité dans le domaine du droit international et pour le reste s'associe entièrement aux paroles de M. Curtius.

MM. Buxton (Grande-Bretagne) et Bonin-Longare (Italie) proposent de clore le débat

M. Briand

M. Briand demande encore la parole. Il considère de son devoir de parler pour éviter que le débat ne se termine dans l'obscurité et l'équivoque, car il importe qu'on ne puisse à l'extérieur interpréter faussement et injustement l'attitude de la S. d. N.

La S. d. N., dit-il, si elle a rencontré des difficultés à fait son devoir toujours en toute conscience. Il est indispensable de dire sur quoi doit porter le rapport et M. Briand plaint M. Motta d'avoir à tirer la quintessence de cette discussion. Le rapporteur est en présence d'une question de sentiment très noble, mais d'une étendue sans limites.

Il est très ingénieux de la part de l'Allemagne d'avoir transformé son projet de résolution en simple suggestion sur laquelle la commission n'aura pas été appelée à voter.

« En somme la suggestion allemande veut dire qu'enfin, après onze ans, la S. d. N. vient de s'apercevoir qu'il y a des minorités qu'après onze ans, la S. d. N., qui avait reçu en dépôt un devoir sacré ne l'a pas rempli. Je ne crois pas qu'un jugement aussi injuste doive être émis et entre dans l'esprit des peuples. La S. d. N., dans la limite de ses pouvoirs, n'a jamais négligé le problème. Tout ce qui pourrait avoir le caractère d'un reproche est injuste et doit disparaître. C'est en toute conscience et de bonne foi que nous avons recherché les moyens d'arriver à un état de choses qui maintienne la paix dans les esprits. Notre premier devoir est de développer et de maintenir la paix. »

Quant à la procédure, M. Briand estime que l'insertion dans le rapport de la suggestion allemande signifierait que le Conseil et le Secrétariat n'ont pas fait tout leur devoir. Or, cela personne ne peut le dire. Si certaines pétitions n'ont pas été transmises par le Secrétariat au Comité des trois, c'est parce qu'elles étaient rédigées en termes grossiers et injurieux. D'ailleurs, chaque membre du Conseil peut saisir le Conseil d'une pétition. Or, jamais des pétitions retenues par le Secrétariat n'ont été reprises devant le Conseil, ce qui montre bien qu'elles n'étaient pas dignes d'être examinées. On peut dire que le but pour lequel les traités de minorités ont été signés a été atteint.

M. Briand s'élève contre les agitateurs qui s'efforcent de troubler les minorités, de leur faire croire que la procédure adoptée est insuffisante, avant même qu'on puisse raisonnablement juger de sa valeur. Au cours du débat, chacun a franchement reconnu que la procédure contenait des améliorations. Ce serait folie, avant de l'avoir expérimentée, de dire qu'on va l'abandonner. Ce ne serait pas une œuvre d'apaisement. Personne dans l'état actuel de l'Europe n'a intérêt à désirer des ébranlements au sein des Etats.

Les auteurs des traités n'ont pas voulu créer au sein des Etats des foyers de révolte. On a voulu protéger la culture, la race, la religion des minorités, en désirant que ces minorités deviennent peu à peu des citoyens adaptés au sein des Etats. Il faut leur donner la possibilité d'évoluer moralement, de devenir peu à peu des citoyens participant même à la direction des affaires du pays dans lequel ils vivent.

« Je vois rôder autour de nous des associations qui, sous prétexte de se servir des minorités prétendent s'en servir pour des fins politiques, les grouper et les enlever à l'activité bienfaisante de la S. d. N. Or, il faut toujours qu'elles sachent, ces minorités, qu'elles trouveront toujours des juges à Genève. »

M. Briand s'associe à l'espoir exprimé naguère par sir Austen Chamberlain et le Dr Stresemann que le recours au Conseil ne sera pas pour les pétitionnaires nécessairement permanent, mais qu'ils deviennent de loyaux membres des nations auxquelles ils appartiennent.

M. Briand conclut en priant le rapporteur, M. Motta, de considérer tous les discours prononcés dans la commission politique comme des suggestions, au même titre que la suggestion allemande et de déclarer que le Conseil, le Secrétariat et le comité des trois n'ont pas mérité d'apparaître aux yeux de l'opinion publique comme ayant manqué à leur devoir.

Closure

M. Motta esquisse brièvement la manière dont il compte s'acquitter de sa tâche. Le grand débat sur les minorités est clos à 13 h. 30.

L'opinion à Paris

(De notre correspondant)

La presse française prend assez vigoureusement position au sujet de la question des minorités soulevées à Genève par M. Koch-Weser, représentant du gouvernement allemand, et par quelques délégués d'autres pays. Le Temps déclare que l'Allemagne, en encourageant le mouvement des minorités nationales, obéit à des préoccupations essentiellement politiques. Il rappelle la façon dont M. Stresemann, en 1928, à la réunion de Lugano, perdit tout à fait son sang-froid et s'oublia jusqu'à frapper du poing sur la table.

Il devenait évident dès lors, écrit le Temps, que par ce rôle nouveau dont toute son histoire dément la sincérité — qu'on se rappelle les procédés odieux de la colonisation prussienne systématique des marches de l'est aux dépens des

Polonais — l'Allemagne entend servir efficacement ses propres intérêts et préparer les remaniements territoriaux qui constituent les buts de sa politique.

Parlant du débat qui a eu lieu en ce moment à Genève, le Temps dit encore :

En réalité, les Allemands eux-mêmes n'attendent rien de ce débat. Leur seul but est de maintenir le problème des minorités à l'ordre des controverses internationales, de ne pas laisser s'en détourner l'attention. Or toute politique tendant à généraliser la protection des minorités et à assurer à la Société des nations un mandat dépassant de beaucoup les stipulations des traités et des conventions, est de nature à créer un danger pour le maintien de la paix. On n'a pas le droit d'oublier que les traités et conventions en vigueur n'ont pour objet que d'établir un système de protection à titre exceptionnel, et non pas un régime juridique général applicable partout où se rencontrent des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses.

De son côté M. Gauvain écrit dans le Journal des Débats :

Les traités de minorités imposés aux Etats dits successeurs lors des négociations de paix contiennent des dispositions limitatives qui ne peuvent pas être modifiées sans le consentement des Etats signataires. Elles ont un caractère contractuel. Le comte Apponyi affirme cependant qu'il dépend de la Société des nations de les élargir. Que dirait-il s'il s'agissait de les restreindre ?

On espère ici que M. Briand, comme on le fait prévoir, interviendra de nouveau dans le débat la semaine prochaine pour ramener la question sur son véritable terrain, d'autant plus que M. Koch-Weser a affecté d'être d'accord avec lui sur le fond. Il est certain que le gouvernement français est fermement partisan de la thèse développée par les délégués de la Petite Entente et par celui de la Pologne.

L'honorable M. Scullin

Le premier ministre de l'Australie est arrivé à Genève samedi matin. Il a été retardé d'une quinzaine de jours dans son départ d'Australie par les devoirs de politique intérieure, de sorte qu'il ne peut séjourner à Genève que jusqu'à dimanche soir. Il a donc dû se borner à faire des visites de politesse au secrétaire général de la S. d. N., au directeur du B. I. T., et à quelques autres personnalités importantes. En quittant Genève, M. Scullin se rendra directement à Londres pour s'entretenir de la conférence impériale avec les représentants des dominions qui s'y trouvent déjà, et ceux du gouvernement britannique.

M. Scullin est premier ministre de l'Australie depuis le mois d'octobre dernier. Il est le chef du parti travailliste. D'origine irlandaise, il est né en 1876. Dans sa jeunesse, il a travaillé dans les mines d'or, puis est devenu un chef syndicaliste, et a dirigé un journal. Sa carrière politique a commencé en 1903, et il n'a pas tardé, grâce à son éloquence, à jouer un rôle en vue dans le parti travailliste. Elu au Parlement fédéral pour la première fois en 1910, il assumait en avril 1928 la charge de leader de l'opposition, et en 1929 celle de chef du gouvernement.

M. Scullin visite l'Europe pour la première fois. Il se propose d'y rester jusqu'au début de décembre.

Un appel des organisations féminines

Les délégués de six organisations féminines internationales (Conseil international des femmes, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Comité universel des unions chrétiennes de jeunes filles, Alliance internationale pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes, Union mondiale de la femme pour la concorde internationale et Fédération internationale des femmes universitaires) ont adressé au président de l'Assemblée de la Société des nations et aux délégations l'appel suivant :

« Nous, associations féminines représentant plus de quarante millions de femmes qui travaillent de façon diverse, dans cinquante-six pays, à l'avancement de la compréhension internationale et de la coopération, nous nous faisons un devoir d'attirer l'attention sur la tendance effrayante et toujours croissante de la presse, du grand public et même des cercles gouvernementaux à discuter ou même simplement à admettre la discussion sur la possibilité d'une nouvelle guerre, cela sans tenir le moindre compte du Pacte de renonciation formelle à la guerre, qui vient d'être signé par cinquante-sept nations civilisées. »

« Cette attitude constitue à la fois une tache à l'honneur national des signataires du pacte Briand-Kellogg et une menace directe pour la jeunesse en particulier et pour l'humanité en général. Elle ne peut pas et ne doit pas être tolérée. »

« Déjà nous fléchissons sous le poids d'armements sans précédent, et cela en pleine période de dépression commerciale et de guerre économique. En ce moment critique d'inquiétude et de désarroi, nous réclamons une action énergique de toutes les forces constructives. »

L'appel conclut en demandant à chacun d'user de son influence pour combattre l'idée du recours à la force, et aux hommes d'Etat délégués à la S. d. N. l'observation stricte et le respect absolu du pacte Briand-Kellogg. »

BELGIQUE

Aux associations des mineurs

Charleroi, 20 septembre.

Au cours d'une réunion tenue samedi soir par les délégués des associations locales des mineurs, un ordre du jour a été voté, demandant aux industriels de s'approvisionner en charbon belge et au gouvernement de restreindre ou de supprimer les nouvelles immigrations d'ouvriers étrangers.

Un Italien tire sur un fasciste

* Dimanche après-midi, en plein Bruxelles, boulevard Adolphe-Max, un négociant italien, M. Goleri, demeurant à Rotterdam a reçu d'un autre Italien, nommé Delaboro, pour cette seule raison qu'il portait un insigne fasciste, une balle de revolver. Son état inspire de vives inquiétudes.

L'agresseur, immédiatement arrêté a déclaré ne pas connaître sa victime.

AUTRICHE

La „Arbeiterzeitung“ condamnée

Vienne, 20 septembre.

Le jugement dans le procès du directeur Straffella contre la Arbeiter Zeitung a été prononcé.

La Arbeiter Zeitung est condamnée à 5000 schillings d'amende et aux frais. En cas de non paiement, le rédacteur responsable sera puni d'un mois de prison. Le journal a été condamné sur tous les points se rapportant à l'activité économique de Straffella, le tribunal ayant envisagé que les preuves des accusations formulées contre le directeur n'avaient pas été apportées. D'autre part, la Arbeiter Zeitung a été libérée sur tous les points se rapportant à la politique.

YUGOSLAVIE

Un monument au roi Pierre

Belgrade, 21 septembre.

* Dimanche a eu lieu à Sissek, importante ville historique de Croatie, l'inauguration du monument au roi Pierre. Des discours ont été prononcés rappelant que le roi Pierre est arrivé en 1875 à Sissek pour préparer le soulèvement de la Bosnie contre la domination turque. Les solennités ont donné lieu à d'importantes manifestations, dans la population croate, de sentiment d'unité et de solidarité yougoslave.

TURQUIE

Le remaniement ministériel

Ankara, 22 septembre.

* Les milieux bien informés d'Ankara déclarent qu'Ismet pacha présentera mardi la démission du ministère; il serait chargé par le ghazi de former le nouveau cabinet.

Il se présenterait jeudi devant le parlement avec un nouveau ministère.

Aucun remaniement ne serait prévu pour les affaires étrangères, l'intérieur, l'hygiène, les finances et la défense nationale.

Mahmoud Essad, ministre de la justice, objet de violentes critiques et qui a démissionné, serait remplacé par Youssef Kemal. Redja bey, ministre des travaux publics, deviendrait secrétaire général du parti du peuple. Mustapha Cheref prendrait le portefeuille de l'économie nationale.

CUBA

L'objection de Cuba

La Havane, 20 septembre.

Suivant des sources bien informées, l'objection de Cuba à adhérer au tribunal international de la Haye est basée principalement sur sa désapprobation des frais qu'entraîne le maintien d'un tribunal permanent. Cuba, dit-on, estime qu'il serait suffisant que le tribunal siègeât quelques mois chaque année.

CHINE

Coup de théâtre

Pékin, 20 septembre.

Un coup de théâtre a modifié la situation : Les armées de Moukden sont en marche sur Tien-Tsin et Pékin. Les communications ferroviaires sont interrompues entre Pékin et

* Les dépêches marquées d'un astérisque (*) sont celles qui ont paru dans notre première édition d'hier soir.

Suite du texte en quatrième page

HOTELS

LUGANO HOTEL
1er ordre, au lac. **SPLENDIDE**

Spectacles

Kursaal Dernière semaine de P442X
Spectacle de Music-hall
à 20 h. 45

VICTORIA-HALL Lundi 29 septembre 1930, à 20 h. 30

Un seul concert de la Musique

la Garde Républicaine

sous la direction de M. Pierre Dupont

Location chez Sautier-Jaeger, 12, Fusterie. Tél. 40.491.

Molard-Cinéma Sonore

LES 4 DIABLES

l'œuvre maitresse de P1270-10X

MURNAU

Janet GAYNOR, Mary DUNCAN

St-MORITZ
ENGADINE P705-1Ch

Sports d'hiver : déc. - mars
HOTEL WALDHAUS

Grd soleil, 1er ordre modéré. Orchestre. Patinage
Prospectus. G. ROCCO, Prop.

Moukden et par conséquent avec la Sibirie. Les milieux officiels du nouveau gouvernement annoncent qu'aussitôt Pékin occupé par les troupes de Moukden, le maréchal Tchang Hsue-liang fera un nouvel appel à la paix et invitera les chefs militaires à cesser les hostilités. Les membres du gouvernement s'entretiennent avec Yen Chi-chang, les destinées de ce gouvernement étant entre les mains de Moukden qui profitera de la situation pour prendre une place prépondérante.

— A San-Gregorio-Magno, près de Salerne, la foudre est tombée sur l'église qui a pris feu. Seule la statue du saint, patron de la localité, a pu être sauvée. Un ouvrier a été tué.

— Des voleurs ont pénétré dans le salon du musée historique du palais de Latran, à Rome, et se sont emparés de deux bracelets en cuivre, de deux flacons contenant de la poudre d'or et d'une croix.

— Cette semaine se tiendra à Madrid un conseil de guerre qui jugera le général Lopez Ochoa qui avait offensé le roi dans son livre sur la dictature. Il sera défendu par le général Riquelme.

— On mande d'Alexandrie au *Daily Telegraph* que les autorités viennent de saisir au Caire une importante quantité d'opium dissimulée parmi des conserves alimentaires transportées par un cargo venant de Hambourg. Il a été établi que cet opium venait de Turquie et était expédié en Orient et en Amérique.

— On annonce de Los-Angeles la mort de M. Daniel Sulli, roi du coton, célèbre par ses opérations sur les marchés cotonniers de 1902 et de 1904.

Les ravages de la tempête sur la Manche et l'Atlantique

Vendredi soir, une violente tempête a soufflé en direction sud-ouest sur le littoral sud de l'Angleterre et a continué samedi matin, causant des dommages particulièrement à Valencia, sur la côte sud-ouest de l'Irlande, dans les îles Scilly et dans le voisinage de la Manche. Samedi matin la tempête était plus violente encore sur le canal. On a enregistré un vent soufflant jusqu'à 70 milles à l'heure. La plupart des navires ont cherché un refuge dans les ports. A la première heure samedi, deux trains de marchandises sont entrés en collision près de Paddington, l'un des mécaniciens ayant été empêché par la pluie de voir les signaux. La circulation a été interrompue pendant plusieurs heures près de Reading. Des arbres ont été déracinés en plusieurs endroits. A Weymouth, où la tempête a soufflé avec une violence particulière, un bateau de sauvetage a pu sauver l'équipage d'un yacht français qui avait perdu son gouvernail.

L'avion postal anglais qui a quitté le Bourget samedi matin à 8 h. pour Croydon, a dû atterrir à Lympe. Les passagers ont continué leur voyage par chemin de fer.

La tempête a atteint le Havre où elle a causé des dégâts, et surtout entravé la navigation.

* Du Havre, le 21 septembre:

La tempête a provoqué un raz de marée sur la plage de Marie-Christine, qui a été dévastée. Le navire grec *Theodorof-Bulgari* a été trouvé en dérive et pleine mer près de Brest. Un remorqueur a d'autre part ramené à Brest le cargo italien *Uvivaldi*, en détresse au large d'Ouessant. Près de l'île Tudy, deux thoniers ont sombré. Deux hommes d'équipage ont été emportés par les lames.

De Boulogne-sur-Mer, le 21 septembre:

Une chaloupe a recueilli deux marins du bâtiment *Fouhrod* du port de Gornungben (Hollande), qui a coulé. Le capitaine, sa femme et leur enfant, âgé de 30 mois, ainsi qu'un homme d'équipage, ont été noyés.

De Saint-Sébastien, le 21 septembre:

Une violente tempête règne sur la côte. Plusieurs yachts se sont échoués sur la plage.

Violentes bagarres

Un tué, plusieurs blessés

De Brandenburg, le 20 septembre:

Vendredi soir, de graves bagarres se sont produites entre nationaux-socialistes et communistes en divers points de la ville. La police a procédé à huit arrestations. Plusieurs personnes ont été blessées. Un homme a été atteint par un coup de feu.

Un sardinier chavire

Cinq disparus

De Casablanca, le 20 septembre:

Le bateau sardinier *Paris*, appartenant au port de Casablanca, a chaviré samedi matin. Une partie de l'équipage comprenant 11 hommes a été sauvée. On signale cinq disparus.

Les graves accidents d'aviation

* D'Agram, le 21 septembre:

Un avion appartenant à l'Aéro-Club d'Agram, qui accompagnait le train du président du conseil se rendant à Agram, est tombé en flammes. Le pilote et un passager ont été tués.

De Bruxelles, le 21 septembre:

Au meeting d'aviation organisé à l'occasion des fêtes de l'Indépendance, le parachutiste Tchachewski qui avait pris place sur un avion piloté par Stampe est tombé sur le sol où son corps vint s'écraser.

L'Institut agricole de Stuttgart a brûlé

* De Stuttgart, le 21 septembre:

Dans la partie est du château de Hohenheim, où se trouvait l'Institut technologique de l'Université agricole, un incendie s'est déclaré. Les

laboratoires, les salles à manger, quelques locaux d'habitation et de grandes provisions d'orge ont été détruits.

Le feu dans les entrepôts

De Mayence, le 20 septembre:

Samedi matin à Amoenburg, près de Mayence, le feu a pris à la fabrique de produits chimiques Kurt Albert, qui produit principalement du goudron et de la poix artificielle. Deux entrepôts, un atelier de menuiserie et des milliers de tonnes de colophane ont été la proie des flammes. Les locaux de la fabrique proprement dite sont indemnes.

Deux personnages peu reluisants

De Heidelberg, le 20 septembre:

Me Lutz Müller, ancien avocat, a été arrêté vendredi. Il est inculpé d'avoir commis des détournements s'élevant à plusieurs millions au préjudice de la *Wohnbau A. G.* Samedi, il a fait des aveux et reconnu être le principal responsable. Un deuxième directeur de l'entreprise, nommé Goldschmidt a disparu depuis quelques jours. Paul Müller, premier directeur de l'entreprise

séjourne en Suisse, mais en sa qualité de ressortissant suisse, il ne sera pas extradé. Il a envoyé une lettre à un journal de Heidelberg, disant qu'il ne s'était personnellement pas enrichi. Cependant, on soupçonne qu'il a non seulement porté préjudice à la société, mais qu'il aurait encore transféré de l'argent en Suisse.

Le déficit de la société s'élève à 2.000.000 marks et elle déposera son bilan ces prochains jours.

Une condamnation

De Carlsruhe, le 20 septembre:

Le tribunal des échelons a condamné un cambrioleur né à Riga, nommé Sandowski, à quatre années de réclusion. L'inculpé purgeait une peine au pénitencier de Tegel près de Berlin quand il s'évada pour la deuxième fois en juin. Il se rendit à Carlsruhe, où il commit de nouveaux cambriolages.

Après le procès de Trieste

D'Agram, le 20 septembre:

Samedi a eu lieu en l'église St-Marc un service funèbre à la mémoire des quatre Slovènes exécutés récemment à Trieste.

CONFÉDÉRATION

La réglementation de l'approvisionnement en céréales. — Le Conseil fédéral a chargé le Département des finances de lui présenter un projet d'arrêté pour l'exécution de l'article 5 de l'arrêté relatif à la réglementation provisoire de l'approvisionnement en céréales, en ce sens que les paysans devront couvrir leurs propres besoins avant de vendre leurs céréales.

Cours professionnels. — Le Département fédéral de l'économie publique organise, d'entente avec la Société des commerçants, sous la direction de Mlle Rosa Neuenschwander, un cours pour les maîtres de classes de vendeuses. Il aura lieu du 13 au 18 octobre à Berne (Bâtiment de l'Université).

Une "Gazette du recensement" sera remise à chaque chef de ménage avec les formulaires qu'il est prié de remplir. Ce journal, rédigé dans les cinq langues du pays et tiré à 1.5 million d'exemplaires, contient toutes les indications les plus importantes avec quelques exemples, ainsi que des renseignements d'ordre général sur l'histoire et le but des recensements fédéraux de la population. On y trouvera aussi quelques résultats instructifs des recensements précédents.

Au Comptoir suisse

La journée bâloise

Samedi a eu lieu au Comptoir suisse la journée bâloise. Plusieurs centaines de participants ont accompagné à Lausanne la *Mittwochsgesellschaft* (filles et tambours) et son président M. E. Strub.

M. E. Hirzel, député de Lausanne, leur a souhaité une cordiale bienvenue. M. Strub a apporté le salut des Bâlois et fait pousser un triple hurrah à Lausanne, au canton de Vaud et au Comptoir. Il a remis à ce dernier un plat d'étain, œuvre de l'artiste Hans Frei, avec cette dédicace: «La Basler Mittwochsgesellschaft, au Comptoir suisse de Lausanne en souvenir de la journée bâloise du 20 septembre 1930».

M. E. Faillietaz, président du Comptoir, a dit la reconnaissance des Lausannois et remercié en termes chaleureux pour ce geste généreux, symbole de la collaboration sans rivalité de la Foire suisse de Bâle avec le Comptoir pour un but commun: la prospérité économique du pays.

Puis les filles et tambours bâlois ont donné, dans la soirée, en présence d'un public enthousiaste, un concert très applaudi.

NOUVELLES DES CANTONS

FRIBOURG

— **Deux enfants victimes d'un accident d'auto.** — Près de Delley, une auto conduite par un marchand d'œufs, dans laquelle avaient pris place Mme Aline Vessaz et ses deux enfants, s'est abîmée dans un fossé et contre un poteau télégraphique. Les deux enfants ont eu chacun une jambe arrachée et ont dû subir l'amputation.

BALE-VILLE

— **Le «Vorwärts» à Schaffhouse.** — On sait que les chefs communistes schaffhousois, Bringolf et consors, destitués par le comité central, ont refusé de se dessaisir de la *Schaffhauser Arbeiter Zeitung*, dont ils sont les légitimes propriétaires. Ne pouvant les déposséder, le comité central a décidé que l'édition du *Basler Vorwärts* serait mise en vente à Schaffhouse sous le nom de *Rote Schaffhauser Arbeiter Zeitung*. Les communistes de Schaffhouse auront donc du choix.

BALE-CAMPAGNE

— **Une auto capote, une femme tuée.** — Samedi soir, une automobile conduite par M. Jean Freilvogel-Weisner, a capoté sur le pont d'Ergolz. Mme Ferlin, tenancière du restaurant Hopfen, à Gelterkinden, a été tuée. Six autres personnes ont été légèrement blessées.

VAUD

— **La fin d'une fugue.** — Georges Corbet, de Clarens, âgé de 15 ans, dont on a annoncé la disparition et dont on avait retrouvé au bord du lac les vêtements et la bicyclette, est rentré vendredi chez ses parents à Chailly sur Clarens. Il était vêtu d'un veston et d'un pantalon empruntés sur un chantier. Le jeune homme a donc pu lire dans les journaux de Montreux l'avis mortuaire annonçant son décès. Il n'a pas encore été possible d'obtenir de lui des précisions sur sa disparition momentanée.

— **Naufrage près de Vevey.** — Au cours d'un violent «coup de tabac» d'ouest sur le lac, un dérivé de 20 mètres carrés, le *Nautilus*, propriété de M. Hausheer, occupé par deux de ses amis, a fait naufrage à proximité du port de la Tour-de-Peilz. Une équipe du Cercle de la voile de Vevey-La Tour arriva à bord d'un canot et put sauver les deux naufragés. Quant à l'embarcation, poussée par les vagues, elle vint se fracasser sur les roches de la rive.

GENÈVE

Grand Conseil

Séance du samedi 20 septembre

M. BLANCHET préside

Il est donné lecture d'une lettre de M. Jean Humbert donnant sa démission de ses fonctions de substitut du procureur général.

Propositions individuelles

M. Chapuisat interpelle le Conseil d'Etat au sujet des permis d'établissement: au cours d'une audience correctionnelle on a appris que deux inculpés avaient obtenu des permis d'établissement alors que la poursuite était engagée et pour l'un la veille même de sa condamnation. Il y a donc là quelque chose qui ne joue pas et il faut prendre des mesures pour que des faits de ce genre ne se reproduisent pas.

M. Turretini explique que le bureau des permis de séjour a pour habitude de délivrer des permis de séjour lorsque s'agit d'enfants devenant mineurs et dont les parents sont honorablement connus. Les faits signalés sont évidemment regrettables et pour l'avenir le bureau des permis de séjour se renseignera auprès du Parquet.

M. Chapuisat compte sur le Conseil d'Etat pour que le bureau des permis de séjour ne commette plus des erreurs de ce genre.

La rue de Carouge

M. le conseiller d'Etat Boissonnas répond à l'interpellation de M. Mossu sur les alignements de la rue de Carouge à l'angle du quai Capo-d'Istria. La façade devant l'immeuble a été alignée à la suite d'une étude spéciale et conformément au plan d'extension. On ne pouvait pas prolonger la rue sans déplacer le pont et une solution semblable serait désastreuse, car elle n'offrirait aucun avantage et détruirait toute l'harmonie de Carouge. D'autre part le pont doit rester où il est, car il est exactement dans l'alignement de la future gare. Enfin, il n'y a aucun élargissement, car la rue de Carouge en cet endroit est plus large que nos artères les plus vastes. Le département n'avait donc aucune raison d'intervenir, même si la maison en question gêne ses voisins.

Quant à l'échange de terrains qui a été fait, il a été avantageux pour l'Etat.

M. Mossu ne se déclare pas satisfait par ces explications. Si les lois sont impuissantes pour empêcher le Conseil d'Etat d'accorder des autorisations de bâtir, on n'a qu'à les modifier. C'est ainsi qu'on a eu tort d'autoriser au quai des Eaux-Vives un empiètement de quatre mètres, de même au bas de la Corratierie, et il y a d'autres exemples.

L'orateur cite à l'appui de ses critiques un certain nombre d'articles de journaux et en conclut que les autorisations de bâtir sont données avec légèreté. Enfin, il se plaint que l'échange de terrains à la rue de Carouge ait été fait sans la sanction du Grand Conseil.

M. Boissonnas: Je tiens à relever l'inconvenance de M. Mossu, qui laisse entendre que l'Etat favorise la spéculation. C'est là une imputation stupide. (Appl.)

Le Grand Conseil n'est pas là pour entendre des articles écrits par des gens souvent mal renseignés. Le Conseil d'Etat ne pouvait pas refuser l'autorisation demandée, car il n'en avait pas le droit. On a maintenant une nouvelle loi, mais cela n'a pas été sans peine. On a parlé du quai des Eaux-Vives, mais il faut examiner les plans et alors on comprend que cette implantation est absolument judicieuse. C'est précisément pour éviter des erreurs commises ailleurs qu'on a choisi pour le quai des Eaux-Vives un angle arrondi.

Il n'y a pas lieu de recommencer ici la discussion sur le Crédit Suisse; il y avait un intérêt évident à élargir la rue de la Monnaie et il resté 24 mètres à la Corratierie. Qu'on ne vienne donc pas parler d'étranglement.

Et c'est tout ce qu'il y a à relever dans les paroles de M. Mossu, autrement dit il n'y a rien du tout. (Rires; appl.)

M. Mossu: Je proteste contre ces paroles et je demande à M. Boissonnas de tenir la balance égale entre tous au point de vue du style. (Bruit.)

Prud'hommes

Projet de loi de M. Constantin introduisant le principe proportionnel dans l'élection des prud'hommes.

M. Rossetet déclare que son groupe s'abstiendra de prendre part au débat de ce projet dirigé contre la classe ouvrière et qu'il se réserve de lancer un referendum.

Le projet est adopté en troisième débat avec un amendement de M. Pileur.

Forces hydrauliques

Projet de loi accordant à la Ville de Genève un nouveau délai pour la mise en chantier des travaux des forces hydrauliques à elle concédées.

Une proposition de M. Revaciter réduisant de cinq à trois ans le délai accordé est combattu par M. Boissonnas et par M. Uhler et finit par être retiré par son auteur.

Le projet est adopté en troisième débat.

Palais des Expositions

M. Lombard rapporte sur le projet d'arrêté autorisant le Conseil d'Etat à donner la garantie de l'Etat à l'emprunt de 3.500.000 fr. de la Société du Palais des Expositions.

A l'unanimité la commission ne peut accepter cette proposition telle qu'elle est présentée. Elle comprend l'intérêt qu'il y a d'améliorer le Palais des expositions qui contribue à la prospérité générale. La commission s'est efforcée d'obtenir un projet plus réduit, tel que la construction d'une annexe, mais elle s'est heurtée à une fin de non recevoir. Elle propose donc le renvoi du projet au Conseil d'Etat, dans l'espoir qu'on pourra arriver à une solution permettant de faire les transformations urgentes.

M. le conseiller d'Etat Boissonnas annonce qu'or a déjà commencé une nouvelle étude et qu'une nouvelle proposition pourra être faite dans quelques semaines.

M. Roux explique que la commission n'a pas voulu se laisser intimider par le ton comminatoire de M. Robert Marchand et engage le Conseil à faire de même.

M. Moriaud, président du Conseil d'Etat, déclare que le gouvernement est prêt à examiner à nouveau le projet et qu'il fera le possible pour trouver une solution satisfaisante.

M. Ballansat appuie cette manière de voir.

M. Goltret: Nous sommes sous le signe de la confusion. (Bruit.) C'est à la société à élaborer



Vous êtes plus élégant qu'un dandy, un véritable bourreau des cœurs, Irigant Mirolet!
C'est parce que j'ai revendu très avantageusement quelques meubles et objets que je ne désire pas conserver, cela augmente agréablement mon budget de dépenses personnelles.
Faites vos offres par les Petites Annonces du Journal de Genève et adressez-vous à Publicitas S. A., place du Lac, 2, Genève.

un nouveau projet et non au Conseil d'Etat. On met la charrue devant les bœufs !

Une voix : Lesquels ? (Bruit.)

Finalement, le projet est rejeté, mais le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à reprendre la question.

Le chômage

Deuxième débat sur le projet de loi décrétant l'obligation de l'assurance chômage.

M. Schoenau rapporte sur les articles qui ont été renvoyés à l'examen de la commission. La majorité de la commission propose de retarder d'une année l'entrée en vigueur de la loi, pour permettre aux caisses paritaires de s'organiser et de bénéficier des subsides prévus.

M. Picot constate que la commission a tenu compte des observations faites au cours du premier débat, mais demande que la discussion soit renvoyée jusqu'après l'impression du rapport, de façon qu'on puisse étudier les nouvelles propositions.

M. Schwanu insiste pour qu'on discute immédiatement, car on peut prévoir une crise de chômage prochainement et que, d'autre part, on pourra examiner à loisir les textes entre le deuxième et le troisième débat.

M. Picot ne pense pas qu'à part une nécessité peut-être électorale, il y ait grand inconvénient à remettre la discussion à la semaine prochaine. D'autre part, il est nécessaire que dans une question de cette importance, on ne vote que sur des textes bien étudiés.

M. Rossetet se prononce pour la discussion immédiate.

M. F. Martin rend hommage à la conscience avec laquelle M. Schoenau a rédigé son rapport. Mais il s'agit d'une dépense de 450.000 fr. par an et le Grand Conseil ferait preuve de sagesse en prenant huit jours pour étudier ce rapport. C'est souvent en voulant aller trop vite qu'on commet des erreurs et qu'on finit par arriver à des échecs. Il faut, dans une affaire de cette importance, tâcher d'obtenir l'unanimité du Grand Conseil, et pour cela une étude approfondie est nécessaire.

M. Gottret : Nous sommes tous d'accord sur le fond, et le délai de huit jours qu'on nous demande n'a rien d'extraordinaire.

M. Rossetet ne veut accorder aucun délai, car ce sont là de simples moyens dilatoires.

M. Gauthier : Il n'y a là aucune mesure dilatoire, mais à la dernière séance, M. Picot a présenté un certain nombre d'observations et nous désirons étudier la réponse qui y a été faite. Si on n'accorde pas de délai, nous serons obligés de reprendre la discussion point par point et cela allongera le débat.

M. Lescage : Tous les groupes ont mis toute leur bonne volonté à l'étude de cette loi; il ne faut voir dans la demande qui nous est faite aucune volonté d'obstruction, mais le désir sincère de collaborer à une œuvre d'intérêt général.

Finalement, par 56 voix contre 25, à l'appel nominal, le renvoi de la discussion est refusé.

Ont voté oui : MM. Aeschlimann, Ballansat, Bernoud, Bonnet, Chamay, Chapuisat, Gautier, F. Gros, J. Gros, Empeya, Lescage, Lombard, Martin, Achard, F. Martin, W. Martin, Guérchet, Morin, Pelligot, Picot, Poncet-Adam, Revaclet, Rochat, Uhler, Wagnon (12 démocrates, 13 u. d. e.).

Ont voté non : MM. Berthier, Bocquet, Bossard, Bovier, Burkin, Chevalier, G. Constantin, M. Constantin, Cottier, Dedo, Duifaux, Emery, Engel, Favre Fontanel, Burger, Gottret, Guénat, Guex, Hauteville, Henninger, Hofmann, Hottelier, Jolivet, A. Lachenal, Empeya, Lance, Laurence, Lesqueux, Luthi, Magnin, Kupfer, Mandal, Maulet, Mercier, Meyer de Stadelhofen, Mossu, Naue, Nicole, Orange, Paquier, Peney, Perréard, Perret, Pileur, Rod, Probst, Rochat, Robin, Rossetet, Rossiaud, Roux, Salaz, Schoenau, Wetzler (11 indépendants, 15 radicaux, 30 socialistes; 18 députés étaient absents au moment du vote: 7 u. d. e., 2 indépendants, 7 radicaux et 2 socialistes).

A l'article premier, M. Martin-Achard demande pourquoi on a exclu les hématos.

M. Chapuisat s'étonne qu'on n'ait pas prévu la réciproque.

AUTOMOBILISME

Une grande marque américaine lance une voiture entièrement nouvelle

Nous donnons aujourd'hui la suite des caractéristiques concernant cette nouveauté dont la présentation a captivé toute l'Amérique. Son génial constructeur a su par une étude très moderne abandonner toutes les anciennes traditions pour produire quelque chose de réellement personnel.

La ligne nouveau style est aussi charmante, aussi élégante et distinguée que le sont dans la mode parisienne les créations de Worth ou de Paquin. Ce qui frappe à première vue, c'est le peu de hauteur de la voiture, dans laquelle cependant les voyageurs sont très à l'aise, la carrosserie indéformable, tout en acier, offre une très grande sécurité en cas d'accident. Cette machine à l'allure basse et rapide suggère la vitesse, car son équilibrage est si parfait que le balancement et les dérapages sont éliminés; l'on peut virer à grande allure sans appréhension, la voiture donnant l'impression très nette de s'accrocher au sol.

Le moteur 8 cylindres muni de tous les perfectionnements modernes est livré en deux modèles, 20 et 30 CV, deux longueurs de châssis, 5 et 7 places, vitesse 130 et 140 kil. à l'heure. L'équilibrage de toutes les pièces en mouvement est poussé à un tel point qu'il est possible de lâcher brusquement l'accélérateur à n'importe quelle allure, sans percevoir aucune vibration quelconque. Boîtes à quatre vitesses inusables puisque seules les deux prises directes silencieuses sont utilisées généralement soit en palier soit en montagne.

Direction à inclinaison variable spécialement étudiée pour les grandes vitesses. Tenue de route irréprochable sans aucune réaction du volant.

Suspension idéalement douce, réglée par amortisseurs spéciaux à double effet, permettant les grandes moyennes même sur mauvaises routes sans la moindre fatigue.

Quatre freins hydrauliques intérieurs s'équilibrant automatiquement, un frein mécanique, tous d'une très grande puissance.

Châssis surbaissé à double cintre très rigide. Carrosserie grand luxe avec sièges réglables épousant la forme du corps, accoudoirs mobiles, et mille autres perfectionnements qui assurent à cette machine le plus gros succès du prochain Salon de Paris.

C'est un magnifique progrès et nous ne pouvons que féliciter Chrysler, toujours si réputé pour la beauté et l'élégance de ses voitures, d'avoir sorti une machine aussi plaisante et aussi perfectionnée ne ressemblant pas à toutes les autres.

M. Schoenau répond que la commission recommande au Conseil d'Etat de prévoir le cas dans les statuts.

M. Chapuisat pense qu'il serait dangereux de remettre à un règlement d'application une question de cette importance et dépose un amendement pour régler le cas par la loi.

M. Schoenau n'est pas de cet avis, mais pense que la commission pourra examiner l'amendement avant le troisième débat.

Répondant aux objections de M. Roulet, M. Picot remarque que ce problème a le plus grand intérêt pour les ouvriers suisses à l'étranger.

M. Tzaut regrette qu'on ait porté le chiffre de revenu annuel qui dispense de l'assurance de 6000 à 7200 fr. On arrive ainsi à une limite qui dépasse de beaucoup tout ce qui se fait ailleurs.

M. Schoenau répond qu'on a eu pour but d'étendre le plus possible les effets de l'assurance, car l'imprévoyance atteint toutes les classes de la population.

Le chiffre de 7200 fr. est maintenu.

M. Picot regrette que la perception des cotisations ait été confiée aux communes, ce qui complique la tâche des administrations et nécessitera probablement la création de nouveaux rouages.

M. Schoenau reconnaît que cette question est délicate, mais remarque que la perception par les communes permet de garder un caractère d'impartialité absolue, et d'autre part les administrations municipales sont déjà obligées de tenir des rôles des salariés.

M. le conseiller d'Etat Malche rappelle que dans le canton de Neuchâtel, dont la situation est semblable à la nôtre, on adopte la perception par les communes et qu'il ne s'est présenté aucune difficulté sérieuse.

M. William Martin cependant constate que certaines communes rurales qui n'ont pas de secrétariat permanent auront de la peine à assumer cette charge nouvelle.

M. Roulet remarque que les communes seront obligées d'établir les premiers rôles, ce qui leur causera peut-être quelque difficulté, mais qu'ensuite la perception ne sera plus qu'un travail accessoire. D'autre part les ouvriers viennent à leur local et préfèrent certainement payer leur cotisation à un organisme public.

L'article est adopté.

Répondant à M. Gautier, le rapporteur donne des explications sur le système adopté pour la perception des cotisations.

M. Gautier espère que ces dispositions ne susciteront pas de conflits entre les patrons et les ouvriers, car les poursuites ne peuvent être exercées que contre l'ouvrier.

M. Martin-Achard fait également quelques observations d'ordre juridique au sujet des dispositions : la compensation est interdite en matière de salaire si cela a pour effet de placer l'intéressé dans le dénuement, ce qui sera souvent le cas. L'article n'aura donc que peu de portée en pratique.

La commission reverra l'article avant le troisième débat.

Au sujet du délai d'une année pour l'entrée en vigueur de la loi, M. Lescage pense que les pouvoirs publics et les associations professionnelles sauront voir où est leur intérêt et employer ce délai utilement. En créant une assurance chômage, il faut également avoir un office de placement qui réponde aux nécessités actuelles, et cette question devra être reprise. Pour conclure, M. Lescage voit en regrettant le caractère un peu égotiste de la loi, déclare qu'il la votera, car il s'agit d'une œuvre nécessaire de solidarité.

M. Schwanu est heureux de constater que le Grand Conseil, dans une question de cette importance, a laissé de côté ses préférences personnelles et que c'est à l'unanimité qu'il se rallie à une loi dont le caractère est aussi libéral que possible.

Le dernier article est adopté sans opposition en deuxième débat.

Service d'identification judiciaire

Projet de loi ouvrant un crédit de 78.000 fr. pour la construction d'un bâtiment pour le service d'identification judiciaire et la réorganisation de ce service.

M. Gautier reconnaît la nécessité de cette réorganisation, mais demande si on ne pourrait pas réduire la dépense en se servant de locaux existants.

M. Constantin, rapporteur, explique qu'il n'y a aucun local à proximité de la prison et qu'on ne peut faire autrement que de construire un nouveau bâtiment.

M. le conseiller d'Etat Turretini ajoute que ce n'est qu'après des études approfondies qu'on est arrivé au projet actuel.

Le crédit est voté en deux débats.

Traitement des fonctionnaires

Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi sur les traitements des fonctionnaires.

A l'unanimité, la commission, par l'organe de M. Constantin, propose de renvoyer le projet au Conseil d'Etat pour qu'il soit procédé à un examen d'ensemble de la loi.

M. Frédéric Martin demande le renvoi de la discussion pour permettre au Conseil d'Etat de donner son opinion.

Cette proposition est adoptée.

Règlement du Grand Conseil

Projet de loi de MM. Revaclet et Empeya modifiant le règlement du Grand Conseil.

Le débat aura lieu dans la prochaine séance. Séance levée à 17 h. 40. Prochaine séance samedi.

Une démission au Parquet

M. Jean Humbert, substitut du procureur général, vient d'adresser sa démission au Grand Conseil. M. Humbert quitte la magistrature pour rentrer au barreau où il devient l'associé de Me John Renaud, avocat.

M. Humbert avait débuté dans ses fonctions publiques comme substitut du juge d'instruction, et avait été élu en 1924, lors du renouvellement du corps judiciaire, substitut du procureur général. Très vite il s'était fait, au Parquet, une place en vue. Excellent juriste, d'une grande fermeté de caractère et doué d'une éloquence nette et précise, ses réquisitoires étaient des modèles de logique et de clarté, aussi exerçait-il sur le jury un indiscutable ascendant.

Certains avocats seroient sans doute enchantés de ne plus se trouver en présence d'un adversaire aussi redoutable, mais le départ de M. Humbert

n'en est pas moins pour le ministère public une perte sensible.

Nous souhaitons à M. Humbert de faire au barreau une carrière brillante et d'y remporter les succès qu'il mérite.

Le mandement du Jeune fédéral

Voici le texte du mandement qui a été lu aux services du dimanche matin :

Chers frères et sœurs,

Ce jour de jeûne appelle notre attention sur ce que la Patrie attend de nous. L'Eglise doit avant tout à la Patrie de former des âmes dont la valeur civique se fonde sur une réelle maturité spirituelle. Cette formation implique un lent et fidèle effort de chacun de nous. Pour le Pays et pour l'Eglise nous devons l'accomplir jour après jour. Ce n'était pas dans quelques enthousiasmes passagers que nos pères trouvaient leur force, mais dans la discipline spirituelle qu'ils savaient s'imposer. L'étude des Ecritures, la pratique du culte public et du culte de famille, celle de la prière, la surveillance attentive de l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, l'abstention des plaisirs du monde, voilà le trésor précieux de notre tradition. Nous ne vous invitons pas seulement à restaurer une tradition, mais à reprendre conscience de son importance, car nous souffrons tous, l'Eglise souffre cruellement d'un relâchement général dans l'exercice de la piété.

Nous oublions trop souvent la faiblesse de l'âme humaine : Sans le rythme régulier des habitudes pieuses, elle s'abandonne aux sollicitations innombrables du monde. Le protestantisme réclame un effort personnel continu, un travail spirituel soutenu. La foi s'estompe vite en quelques notions vagues quand elle n'est plus alimentée par l'étude de la Bible, les lectures pieuses, la prière et la méditation religieuse. Confessons que nous leur réservons un temps absolument insuffisant. On a souligné autrefois avec raison la vanité d'une piété traditionnelle, vide de tout élan intérieur de l'âme. Aujourd'hui, au contraire, trop de vies religieuses s'éteignent pour avoir cru pouvoir se passer des appuis extérieurs de la piété.

Se former des convictions personnelles et réfléchies, ce n'est pas prendre pour vérités tout ce qui nous vient à l'esprit, c'est étudier l'Evangile, jour après jour, jusqu'à ce que la révélation qu'il contient nous imprègne au plus profond de nos convictions. Etudier l'Evangile, ce n'est pas relire, de loin en loin, quelques passages préférés, souvent ceux qui nous touchent le moins; c'est les lire tous et les méditer, avec persévérance, avec avidité de comprendre, même ceux qui nous paraissent les plus obscurs ou les plus troublants. Notre jeunesse ne connaît plus la Bible comme celle d'autrefois : Comment se soucierait-elle d'apprendre à la connaître quand elle voit combien son étude tient peu de place dans la vie de ses aînés ?

Souvent, nous répétons que la contemplation de la nature vaut bien un culte. De telles affirmations ne sont généralement qu'un prétexte à échapper à un devoir impérieux. Une vie chrétienne ne saurait se nourrir de quelques prédications par an, aux jours de grande fête. Même une plante désertique périrait à ce régime. L'assiduité au culte public n'est pas seulement une sauvegarde contre nos défaillances; elle est un devoir à l'égard de Dieu et de nos frères. Nous contribuons souvent à la chute de nos frères plus faibles en leur apprenant par notre exemple à se soustraire à la légère à leurs devoirs religieux. On gagne moins dans la vie spirituelle à discuter de l'efficacité de la prière qu'à prier avec persévérance. Qui dira les miracles qu'on peut accomplir les prières incessantes de multitudes d'âmes humbles ? Ce qui manque à notre temps, c'est la persévérance. Enfin, pour s'attacher vraiment, l'homme doit se donner : c'est un soutien précieux de la vie religieuse intérieure que le dévouement fidèle à la vie de l'Eglise, aux activités de la paroisse. Même l'offrande régulière à l'Eglise contribue à former notre vie spirituelle.

Ainsi, frères et sœurs, humilions-nous pour nos innombrables petits manquements quotidiens, fortifions-nous mutuellement dans nos résolutions à être plus fidèles dans l'exercice de la piété, prions les uns pour les autres, afin de nous préserver des défaillances, en sorte que Dieu soit glorifié !

Au nom du Consistoire,

La Commission exécutive :

Paul Naville, président; Robert Grosclaude, pasteur, vice-président; Dr Paul Tournier, secrétaire; Jacques Martin, pasteur; Adolphe Des Gouttes; Adrien Haas; Georges Wiblé.

Un gala français aux Bergues

La soirée de gala donnée samedi au bénéfice des œuvres philanthropiques de la colonie française de Genève, sous la haute présidence de M. Aristide Briand, a été particulièrement réussie.

Un public très élégant, parmi lequel on remarquait de nombreux délégués à l'Assemblée de la S. d. N. a applaudi un programme presque tout entier emprunté à la vie de la Suisse et de ses montagnes et qui a paru intéresser vivement nos hôtes étrangers.

Le programme s'est déroulé dans le grand hall dont le fond représentait un chalet dans la montagne, entouré de sapins. Les côtés de la scène étaient garnis de guirlandes de sapin reliant les écussons des 22 cantons suisses. On a beaucoup applaudi la présentation des costumes des 22 cantons par un groupe de jeunes filles, des danses suisses, les exercices prestigieux des gymnastes et des lutteurs, des chansons de Jacques-Dalcroze, Gustave Doret, P. Maurice, la suite montagnarde pour violon et alto de M. E. de Ribeaupierre, le

groupe mixte A Capella, deux chœurs de la Société de musique symphonique, sous la direction de M. Albert Paychère, et le Jodlerclub bernois. Un grand succès a été fait au groupe de la Fête des vigneron, qui a chanté les *Armailtis*, avec M. Colliard, syndic de Châtel-Saint-Denis. Un grand bal a suivi.

Il convient de féliciter tous ceux qui ont contribué à cette belle fête et particulièrement le consul général de France et Mme Amé Leroy, qui l'ont organisée.

Soirée de la presse internationale

L'Association internationale des journalistes avait organisé samedi soir, au Sporting bar, rue du Rhône, une soirée amicale qui a rencontré le plus vif succès. Dès 22 heures, près de 200 journalistes furent les hôtes de l'Association.

La soirée a été des plus gaies et chacun en gardera le meilleur souvenir; cette manifestation a permis aux journalistes des différents pays de faire plus ample connaissance.

Le « Zoo »

Je n'irai vraisemblablement jamais chasser le tigre au Bengale; je n'irai vraisemblablement jamais voir l'enfant d'éléphant jouer avec le crocodile dans les eaux du Limpopo ou la girafe profiler son long cou parmi les frondaisons. C'est pourquoi j'aimerais voir un beau zoo ! Il paraît qu'à Hambourg il y a un beau zoo, un zoo où tout est si vaste que les animaux semblent y vivre en liberté, dans d'immenses fosses ou de grands parcs. J'aimerais voir le zoo de Hambourg ! Mais je n'aime pas et j'ai toujours vu sans joie ces jardins zoologiques où le lama sent le guano, où la lionne se fait mélancoliquement les ongles avec sa langue, où la panthère mesure les murs de sa cage en se trompant toujours d'un centimètre, car elle recommence inlassablement; où l'aigle, les yeux fermés, sombre et tragique, poursuit son rêve immense, les serres crispées sur ses déchets. Ces jardins-là m'attristent. Et j'ai toujours remarqué que l'imagination des enfants y est déçue. Les singes même les amusent peut-être, les étonnent encore davantage. Ces caricatures d'homme se conduisent si autrement que les invités de madame leur mère ! Il y a bien les oiseaux, les beaux aras, les perroquets qui volent au soleil dans une grande, grande cage. Mais le soleil ? Et l'air du Rhône ! Leurs cris, déjà si âpres, ne s'enrouleront-ils pas encore davantage ? Je sais bien qu'il y a des laryngologistes distingués dans le comité d'organisation ! Et j'oubliais la psittacose !

Je suis inquiet. Pourrait-on créer à Genève le zoo de Hambourg ?

Dr R. Chapuis.

Cercle des agriculteurs

Le Cercle des agriculteurs du canton de Genève informe les membres de ses sections ainsi que tous les amis de l'agriculture genevoise, qu'il organise pour le mardi 30 septembre sa course annuelle à Fribourg. Il est prévu : une visite de l'exposition cantonale, « Foire aux provisions, Fribourg expose et vend les produits de son sol » ; un concert d'orgues à la cathédrale de St-Nicolas ; une visite à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du Cercle des agriculteurs, Servette, 2. Téléph. 26.526.

Exposition de costumes nationaux macédoniens et de broderies nationales macédoniennes

Elle s'est ouverte samedi après-midi au musée d'Art et d'Histoire, devant une nombreuse assistance d'invités et surtout d'invitées. Nous avons dit vendredi les conditions dans lesquelles elle a été préparée. Aux noms que nous avons cités, il faut ajouter celui de Mme Bourdillon, qui, aux côtés de Mme Olga Radeff, et de plusieurs organisatrices, s'est employée à l'organisation.

La présidente, Mme Radeff, a prononcé l'allocution d'inauguration, apportant les remerciements rituels à ses collaboratrices, aux fonctionnaires du musée et à la ville de Genève.

Sur les tables artistiquement arrangées, on a commencé d'admirer les admirables travaux d'aiguille exécutés dans l'atelier de l'Union des femmes macédoniennes en Bulgarie, à Sofia. Comment décrire ces broderies, ces assortiments de costumes, les vingtaines d'objets de la toilette féminine exécutés par des doigts habiles et inspirés pour la plupart de modèles populaires. Exécutées en fine soie, à tour petits points serrés, beaucoup de ces compositions décoratives remontent sans doute à des temps très anciens et les motifs s'en sont transmis d'âge en âge. Douze mannequins revêtus de costumes complets en donnent une impression d'ensemble. La couleur dominante est le vermillon ou le cramoisi. Des chemises féminines d'une éclatante blancheur sont scotchées de tonalités variées; telle veste noire est brodée de tons toujours harmonieux. Vous trouverez des châles ivoriens dignes des princesses de contes de fées, des sacs, dont on tient que le décor remonte à la civilisation copte. Pour un rien, nous pourrions les attribuer à l'âge d'Alexandre le Grand. Des sacs à ouvrage, des ceintures, des agrafes ciselées sont aussi à noter.

Nous souhaitons que cette exposition reçoive

Suite du texte en sixième page

Avis mortuaires

Madame Berthe Carbonnier, à Hedensberg, Suède;

Monsieur et Madame Raymond Marthe et leurs enfants Antonette et Raymond, à Cormondrèche; Madame Carbonnier-de Pierre, à Lilla Strö, par Strö, Suède;

Monsieur et Madame Henrik Carbonnier et leurs enfants, à Kristianstad, Suède;

La baronne Gustaf Ramel et ses enfants, à LandsKrona, Suède, ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils éprouvent en la personne de Mademoiselle

Béatrice-Hélène-Berthe-Alice MARTHE

leur bien aimée fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée dans un accident de montagne près d'Engelberg, le 11 août 1930.

Job I, 21.

Apocalypse VII, 14-17.

L'incinération a eu lieu à Lucerne, le mardi 16 septembre 1930.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

BADAN

Bas "PERFECTA" fil soyeux, semelles et revers renforcés fr. 3.95

SERVICE D'ÉPARGNE

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE GENÈVE

Les porteurs d'anciens livrets sont priés de les échanger au plus vite contre ceux du nouveau modèle perfectionné.

60-62, rue du Stand.

de nombreux visiteurs, et surtout d'acheteuses, ont donné le but bienfaisant poursuivi par l'Union des femmes macédoniennes.

Société active de pontonniers

Il vient de se fonder dans notre ville une société de pontonniers, dont le but est non seulement de resserrer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les pontonniers, mais surtout de pratiquer activement les exercices.

Le local de la nouvelle société se trouve à la brasserie Helvetia, rue de Carouge, 73.

Les assemblées et réunions ont lieu tous les premiers jeudis de chaque mois, au local, et tous ceux que la chose intéresse sont priés de bien vouloir s'inscrire.

Une visite à Serix

Institution agricole et professionnelle de la Suisse romande

Le mercredi 17 septembre, par une journée un peu voilée mais pleine de charme, rapidement nous avons parcouru en auto, entre Genève et Palézieux, une partie de ce beau canton de Vaud, si varié, et pourtant si harmonieux dans sa diversité. L'automne l'avait déjà frôlé de son aile, lui conférant une richesse de teintes bien faite pour séduire un artiste. Vers 11 heures nous atteignons Serix, cette vieille ferme aux volets verts, datant de 1830, restaurée pour les besoins de l'établissement et derrière laquelle s'étendent les dortoirs, les ateliers, les écuries, le tout si bien encadré par l'agreste paysage vaudois.

L'institution de Serix, on le sait, est destinée à recevoir de jeunes garçons entre 7 et 20 ans qui ont été condamnés par la Chambre pénale de l'enfance ou qui donnent de l'inquiétude à leur entourage.

Après une légère collation l'on nous introduit dans une vaste salle décorée avec goût. Là sont rassemblés les 62 élèves de Serix avec leurs professeurs, leur excellent directeur, M. Tappy, plusieurs membres du Conseil général et tous ceux du Comité exécutif, membres appartenant tous aux cantons de Vaud, Neuchâtel ou Genève.

La séance débute par une prière, de beaux chants exécutés par les élèves et par une allocution qui leur est adressée. Puis l'on entend les divers rapports concernant la marche de l'institution, rapports du directeur, du président et celui de la commission scolaire de Palézieux.

L'on y apprend que l'institution est en plein développement, que le nombre des élèves tend à augmenter, que l'enseignement scolaire y atteint de bons résultats, que, outre l'agriculture, les élèves peuvent y acquérir divers métiers, entre autres ceux de menuisier, de charbonnier, de cordonnier.

L'on nous dit aussi que les élèves sont développés et récréés par des conférences, des soirées de projections, des courses dans la contrée et que les deux tiers d'entrées sont ramenés à une vie normale et mis à même de gagner leur vie honorablement. Ajoutons que dans cet établissement tout respire la joie et la liberté et que les pensionnaires ont l'air heureux et en bonne santé sous la direction paternelle de M. et Mme Tappy.

La séance une fois terminée, la salle fut transformée en réfectoire et un repas simple mais copieux servi aux quelque 150 délégués et amis venus de tous les points de la Suisse romande pour cette cérémonie. Nous étions nombreux de Genève qui avons remporté une excellente impression de cette journée.

Méline Naville.

Pharmacies ouvertes

tous les soirs du 20 au 26 septembre jusqu'à 21 heures: Andrey, 17, rue des Alpes; Timonewitch, 12, place Grenus; David, 56, rue du Stand; Meyer, 57, rue de Carouge; Rochat, 10, Bourg-de-Four; Lobeck, 19, cours de Rive; Muller, 2, rue du Marché (Carouge); Schimeck, Versoix (ouvert jusqu'à midi).

NOUVELLES DIVERSES

— La Chambre d'instruction a autorisé, moyennant caution de 600 fr., la mise en liberté provisoire d'Adolphe R., arrêté pour outrages aux mœurs, et sous caution de 200 fr. celle de Roger B., poursuivi pour vol. Des mandats de dépôt ont été décernés contre Raoul M. inculpé de viol, Samuel et Camille B., arrêtés pour vol.

— Une fillette de cinq ans, Marcelle Pippet, domiciliée rue Cécid, 11, a été renversée par un

motocycliste, M. François Rey, habitant Annemasse. La fillette, qui était blessée au genou, a reçu des soins à la policlinique.

— A la place du Temple à Carouge, une collision s'est produite entre une automobile appartenant à M. Paul Barraud et un tram piloté par le wattman Julien Dubuis. Dégâts matériels.

— Une étrangère de passage à Genève, Mme Cores de Vries, âgée de 70 ans, a été heurtée au carrefour du Mont-Blanc par un cycliste, M. Henri Ammann, facteur, et fut renversée. Mme Cores de Vries, qui avait une fracture du bras droit et des plaies frontales, a été soignée à la policlinique puis ramenée à l'hôtel d'Angleterre.

— Sur le pont des Bergues, par suite d'un dérapage, deux autos se sont rencontrées. Le choc fut très violent et les deux voitures, conduites par MM. Otto Weill et Ernest Dunand, ont subi de grands dommages.

— Un expulsé, Eugène B., Bernois, 29 ans, qui avait été condamné pour faux témoignage et vol, a été arrêté.

DANS LA REGION

Mouvement judiciaire

Comme nous l'avions laissé prévoir, pour pourvoir les tribunaux de première instance qui avaient été supprimés par les décrets de 1925, ont été nommés par le garde des sceaux: président du tribunal d'Annecy: M. Gerfaux; juge à Bonneville: M. Jordan; président de Bonneville: M. Morel-Fredel; procureur à Bonneville: M. Léger, magistrat colonial; président de St-Julien: M. Gilles, magistrat colonial; procureur à St-Julien: M. Orsat, d'Annecy; président à Thonon: M. Chavannes; juges à Thonon: M. Padis et M. Duquet, avocat; procureur à Thonon: M. Ferrière, de Beaune.

L'essence

D'après les derniers chiffres officiels le prix de l'essence a été dans l'Ain de 251 fr. 37 en août 1930; dans la Savoie de 252 fr. 10; dans l'Isère de 246 fr. et, naturellement, dans la Haute-Savoie qui bat toujours ce pitoyable record, de 258 fr. 40, alors que dans la Seine elle n'est que de 210 fr.

Une fête originale à Evian

A l'occasion de la Fête agricole d'Evian, dimanche prochain, un théâtre rustique sera installé place Porte-d'Allinges et l'on évoquera les vieilles danses du pays, qui avaient lieu il y a cent ans au «Bois du Boi», au bord du lac. Pour cela, les organisateurs ont fait appel au concours de 25 exécutants du Val d'Ille, qui viendront avec les instruments et costumes de l'époque.

C'est au cours de l'après-midi qu'aura lieu cette fête pittoresque.

Familles françaises nombreuses

On nous écrit:

Le comité de la Section des familles nombreuses françaises avise les pères et mères de familles qu'une nouvelle subvention a été accordée par le gouvernement français, conformément aux propositions de M. Amé Leroy, consul général.

En conséquence, les pères et mères d'au moins trois enfants désirant participer à cette subvention, bien que ne faisant pas partie de la Section, sont invités à s'inscrire auprès du président, M. Ch. Pomet, rue du Léman, 8.

Indiquer le nombre d'enfants et les charges motivant la demande.

LES CONFÉRENCES

Une poète racontée par elle-même

Ce fut une heure exquise que passèrent vendredi à l'Athénée, tous ceux, diplomates, féministes, gens de lettres, ou tout simplement amoureux de beauté, qui, ayant répondu à l'appel de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, eurent le privilège unique d'entendre Mlle Hélène Vacaresco dire elle-même quelques-uns de ses vers. Privilège unique, car elle s'y refuse toujours et partout, et n'a accompli ce geste que pour Genève, la ville de la S. d. N. et aussi pour les féministes auxquelles elle tenait à donner cette preuve d'amitié.

Et une fois de plus, en l'écoutant évoquer en une causerie pleine de charme, les souvenirs de cette enfance où se dessinait déjà sa vocation, en savourant cette parole limpide comme une eau cristalline, et allée comme un chant d'adolescente, on admire le don merveilleux que les fées de son pays ont mis dans le berceau de Mlle Vacaresco. Car ce n'est pas seulement la richesse toujours variée de sa langue, le coloris de ses épithètes, la souplesse et le rythme de sa phrase, qui font d'elle une vraie poète: c'est aussi et surtout cette faculté d'émotion intime, de communion avec les êtres et les choses, fussent-ils tout petits et tout humbles, mais qui apportent à la vie leur

grain de beauté que magnifiera ensuite son art, comme le soleil fait resplendir les gouttelettes de rosée sur les hampe des graminées. Et c'est justement parce que cette inspiration plonge aux sources profondes de l'âme, l'amour vrai, pur et unique, les larmes qui font comprendre la portée de la vie, la solitude qui est la rançon des êtres forts et fiers, la nature dans ses manifestations toujours changeantes, que nous émeut et nous touche la poésie de Mlle Vacaresco. Certaines de ses ballades, directement puisées dans le riche trésor du folklore roumain, ont la beauté large et fière d'une grande fresque, alors que, de certaines autres, plus tendres et plus intimes, émane une indicible mélancolie.

Et c'est ainsi, tantôt en vers, tantôt en une prose émaillée de réflexions spirituelles et d'aperçus originaux (quel jeu de flèche amusant ne décocha-t-elle pas sans avoir l'air d'y toucher sur les hommes politiques et les poètes en comparant leurs débats!) que Mlle Vacaresco nous a conté son enfance, sa famille, sa jeunesse, la campagne roumaine, ses premières années à Paris, ses relations littéraires, Victor Hugo, Leconte de Lisle, son amitié avec la reine Carmen Sylva... On eût voulu l'entendre des heures durant, et l'on n'eût qu'un regret, quand Mme Malaterre Seiller, vice-présidente de l'Alliance pour le suffrage, la remercia en clôturant la séance dans une langue elle aussi pleine de poésie, c'est qu'elle dût lui dire «merci» et non pas, comme nous l'aurions tous crié: «Encore!».

E. Gd.

BEAUX-ARTS

Statuaire

Dans une des allées des Bastions, tout près du kiosque, vient d'être installée à titre tout provisoire, une statue de bronze, fondue à cire perdue par Pastorida et exécutée par le sculpteur Luc Jaggi. Il s'agit d'un monument aux morts de la grande guerre, commandé à l'artiste genevois par la municipalité du village de Termignon, en Haute-Maurienne. Cette statue en sera le couronnement. Elle représente une paysanne vêtue du costume de la région, avec ce bonnet si caractéristique et cette jupe droite qu'on rencontre quelquefois dans les rues de notre ville. Elle cache son visage dans ses mains et bien que celui-ci ne soit pas visible, l'œuvre soulève l'émotion: une mère dont le fils n'est pas revenu. La profonde douleur de tant de mères françaises.

Il faut louer Jaggi de cette œuvre, très monumentale, et ceux qui la lui ont commandée en précisant qu'ils tenaient à une figure portant le costume qui tend de plus en plus à disparaître. On échappe ainsi à la banalité de tant de monuments de même destination qui se rencontrent dans nombre des départements de la France, souvent trop emphatiques. Celui-ci est d'une noble dignité. Nous en félicitons l'artiste, qui ne nous avait encore rien montré de cette simplicité sévère, souvent amusée de petits *puffi* à l'italienne ou d'adolescentes en fleur.

Cd.

Carnet du jour

Mardi 23 septembre

Expositions

Exposition d'art appliqué et d'architecture tchécoslovaques.

Musée d'art et d'histoire, exposition des artistes graveurs de la Suisse latine.

Musée d'ethnographie (parc Mon-Repos). Exposition comparative des parures chez différents peuples de la terre.

Comptoir d'entraide, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7. Ouvert tous les jours de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h., tea-room.

Bureau international d'éducation, 44, rue des Maraichers, de 9 à 12 h. et de 14 h. 30 à 17 h., sauf le samedi et le dimanche, exposition permanente pour l'enseignement de la paix et de la collaboration internationale.

Jusqu'au 30 septembre, Union des arts, 2, rue Bonivard, exposition Daumier.

Troisième de Genève, rue du Manège, 1, exposition tous les jours de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Exposition permanente de l'Athénée, projets et études d'emblèmes et de drapeaux pour la S. d. N. Exposition collective de peinture contemporaine.

Bureau international humanitaire zoophile, 4, cour St-Pierre, exposition permanente pour la protection des animaux. Ouverte tous les jours, de 10 h. 30 à 12 h. et de 14 h. 30 à 16 h.

Musée Rath, tous les jours (dimanche excepté), de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., exposition de l'art appliqué et de l'architecture tchécoslovaques.

Société mutuelle artistique, Rue Beauregard, 7. Aquarelles de Margaret Hall Sweeney, 13 h. 30 à 18 h. la semaine et 10 h. à 12 h. les dimanches.

Athénée: Exposition de S. A. R. la duchesse de Vendôme. (Jusqu'à la fin du mois.)

Conférences et réunions

Bureau d'études internationales (Conservatoire de Musique). Chaque matin: commentaires des travaux de l'assemblée en anglais, à 9 h., par M. le prof. Zimmer.

Concerts annoncés

Mardi 23 septembre, cathédrale de St-Pierre, à 20 h. 30, concert d'orgue de M. Barblan, avec le concours de Mme Nicolaiew-Leschau, cantatrice (contralto).

Mercredi 24 septembre, 20 h. 30, Victoria Hall, concert symphonique par l'orchestre du Conservatoire de Paris.

Jeudi 25 septembre, 20 h. 30, concert gratuit sur le terre-plein de l'église de la Madeleine, par l'union musicale Di Cesara (renvoi au lendemain, en cas de mauvais temps).

Lundi 29 septembre, à 20 h. 30, Victoria Hall, un seul concert de la Garde républicaine, sous la direction de M. Pierre Dupont.

Spectacles annoncés

Grand-Théâtre

Jeudi 25 septembre, 20 h. 30, soirée de ballets, par le théâtre de l'Opéra.

Vendredi 26 septembre, 20 h. 30, représentation du théâtre de l'Opéra: *Castor et Pollux*, de J.-P. Rameau.

Kursaal

Tous les soirs, spectacle de music hall, à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 14 h. 45. Changement de programme chaque vendredi.

Casino-Théâtre

Tous les soirs, à 20 h. et demie, *Trois hommes pour une femme*, vaudeville.

Cinéma

Alhambra-Sonore (Terraillet): «Sally», opérette à grand spectacle, entièrement en couleurs. Tous les jours matinée et soirée. Location de 10 à 19 h. Tél. 42.550.

Apollo Sonore (place du Cirque): «Sous les toits de Paris», 100 % parlant, chantant français.

Excelsior (Corraterie): «La Rue sans joie», Actualités.

Félix-le-Chat à Hollywood.

Palace-Sonore (Confédération, 24): «Ciel de gloire».

Canéo Sonore (rue du Marché): «la Belle Ténébreuse», version sonore.

Grand-Cinéma (rue du Rhône, 42): «La Femme au corbeau».

Molard-Cinéma-Sonore: «Les 4 diables», de Murnau.

Étoile (rue de Rive, 4): «L'Auberge du mystère», roman policier.

Colisée (rue d'Italie): «Le vol du grand diamant», comédie d'aventures, et «A l'eau marseillaise», comédie.

Cinéma Central (Chantepoulet): «La Paiva ou Le Lys du faubourg» et «Brûle la route». La semaine prochaine, «Ben-Hur».

Novelty (rue Pradier, 4): «La morsure», drame.

Colibri (rue de Carouge): «l'Ecole des sirènes» et «le Cavalier noir».

Carouge-Cinéma: «La Case de l'oncle Tom».

SANS FIL

Pour les principales stations et longueurs d'ondes, voir notre numéro de lundi.

Mardi 23 septembre

GENEVE (760 m., 395 kc.): 20 h. 30, informations; 20 h. 35, chronique alpine, par Pierre du Tagui; 20 h. 50, orchestre de la station: «Symphonie en sol» (Mozart), «Prélude», «Elégie» (Rachmaninoff), «Incantation» (Chausson), «Air» (V. d'Indy), «Boris Godounov» (Moussorgsky), «Mazurka», «Danse slave n° 1» (Dvorak).

Lausanne (660 m., 455 kc.): 6 h. 30, 12 h. 30, 13 h., 20 h., 22 h., informations diverses; 12 h. 38, 13 h. 2, gramophone; 16 h. 30, 17 h. 15, orchestre du Casino de Montbenon; 17 h., le quart d'heure de Madame; 20 h. 2, cours d'anglais; 20 h. 30, causerie humoristique; 20 h. 45, orchestre du Casino de Montbenon: «le Petit Duc» (Lecocq), «Tanzrausch» (Schmalstich), «le Déluge» (Saint-Saëns), «Fidélité» (Beethoven), «Menuet» (Brero), «Pierrot et Colombine» (Micheil); 21 h. 30, chansons italiennes, par Mlle A. Rinetti (au piano, Mme E. Gilsiger); 22 h. 10, musique de danse (Montbenon).

Voici la liste des principales auditions à l'étranger:

Paris (1724 m., 174 kc.): 20 h. 45, «Roméo et Juliette» (Gounod), avec le concours d'artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

Londres (479.2 m., 626 kc., 356.3 m., 842 kc.): 20 h., concert relayé du Queen's Hall (dir. sir Henry Wood): «Enfants de roi» (Humperdinck), Air de «la Création» p. soprano et orchestre (Haydn).

Pour votre cuisine, une lampe de 60 watts!..



sinon vous n'y verrez pas clair. La lampe Osram 60 watts, dépolie intérieurement, est le type moderne de la lampe de cuisine: lumière abondante, mais douce, qui ne blesse pas les yeux. Le travail se fait mieux... et l'on vous cassera moins de vaisselle! Pour les très grandes cuisines, une lampe encore plus forte conviendra.

Pour un meilleur éclairage, consultez votre centrale d'électricité et les bonnes maisons d'installation.

Une meilleure lumière par les LAMPES OSRAM dépolies intérieurement.

Concerto de piano en si mineur K. 456 (Mozart), « Symphonie n° 4 en sol » (Mahler).

Munich (533 m., 563 kc.): 19 h. 35, « le Braconnier », opéra comique en 3 actes (A. Lortzing), retransmis du Théâtre national, Munich. — Francfort (390 m., 770 kc.): Stuttgart (360 m., 833 kc.): retransmission de l'Opéra de Francfort: 19 h. 30, « Tsar et Charpentier », opéra comique de Albert Lortzing.

Budapest (550 m., 545 kc.): 19 h. 30, retransmission de l'Opéra: « Madame Butterfly » (Puccini), direction d'orchestre, M. Otto Berg.

Varsovie (1411 m., 212,5 kc.), Katowice (408 m., 734 kc.): 19 h. 50, transmission de l'Opéra de Varsovie.

LES SPORTS

Football

Servette bat nettement l'équipe du F.C. Sochaux par 3 buts à 1

N'ayant participé jusqu'à présent à aucune compétition officielle de son pays, l'équipe française du F. C. Sochaux — émanation sportive et publicitaire d'une grande industrie de France — venait à Genève précédée d'une réputation acquise uniquement par les résultats de quelques belles performances, réalisées en parties amicales, et spécialement par une victoire, retentissante à l'époque, obtenue sur l'équipe nationale belge.

Cette carrière, si brillante soit-elle, effectuée uniquement en marge des épreuves nationales qui retiennent l'attention de la majorité des sportifs, est loin d'équivaloir, à leurs yeux, l'attrait d'un titre de champion ou de vainqueur de la coupe. C'est probablement pour cette raison que l'équipe de Sochaux n'attira pas, hier samedi, une très grande foule au stade de Servette; donc chambrière à peine suffisante pour couvrir les frais financiers assez élevés de la rencontre.

Il est malheureusement bien démontré maintenant que depuis le tournoi des nations le public genevois est devenu d'une rare exigence et qu'il ne se dérange plus que pour des matches de toute première qualité. C'est une façon bien étrange de récompenser les organisateurs du célèbre tournoi de juillet, mais c'est, hélas! comme cela. Le temps et avec lui l'oubli des magnifiques parties internationales vécues, il y a deux mois à peine, rendront, il faut l'espérer, les spectateurs beaucoup moins difficiles et leur feront reprendre le chemin des terrains de football.

Sauf son ailier droit Cotin, Sochaux alignait une équipe au grand complet. Servette jouait sans Minelli, que nous ne verrons plus porter le maillot grenat, fixé qu'il est définitivement à Zurich, et remplaçait Oswald indisposé par Thurling, joueur dévoué, utile et interchangeable. Il ne peut donc être question pour l'un ou l'autre des adversaires d'atténuer ou d'excuser sa performance en arguant l'absence d'un titulaire, les éléments remplacés dans chaque team étant de valeur assez égale.

Cette mise au point, qui semblera à quelques-uns biseuse, est absolument indispensable pour que l'on ne cherche pas chez nos voisins à trouver une excuse facile dans la défaite de Sochaux. Elle n'a qu'une explication, cette victoire des champions suisses, leur supériorité, sinon très large, du moins très nette, sur les poulains de l'entraîneur anglais Gibson, ex-brillant avant du F. C. Sète, qui manage les joueurs de Sochaux.

Les équipes furent accueillies, à leur entrée sur le stade, par leur hymne national; coutume, aimable certes, mais que l'on exagère vraiment et qui finira bientôt par tourner au ridicule si l'on n'y prend pas garde. Il ne faut pas abuser des sentiments nationaux même dans la courtoisie, et un peu de mesure est à souhaiter dans l'avenir.

Dès le coup d'envoi les joueurs de l'équipe de Sochaux donnèrent l'impression, durant les cinq premières minutes, de posséder une calme précision, un bon contrôle de balle et une certaine assurance dans leurs mouvements techniques. Puis bientôt — trop vite à notre gré — leur défense fit preuve d'hésitations assez fâcheuses pour démontrer ensuite, lorsque Brown marqua, à la huitième minute, le premier but local, que ses arrières et son gardien s'entendaient bien mal.

Cette mauvaise entente de la défense française ne fit que s'accroître tout au long de la partie, ce dont profitèrent les grenats pour porter le jeu sur Tschirren en seconde mi-temps. Un loupé de l'arrière gauche de Sochaux permit à ce même Tschirren de s'enfuir et son centre fut irrésistiblement transformé en second but par Passello.

Quelques minutes plus tard un coup franc accordé à Sochaux, tiré par Eastmann de vingt mètres, et que les grenats voulurent arrêter en formant le mur innové par Slavia, aboutit, après avoir ricoché sur un crâne servettien, au premier but de Sochaux, très adroitement marqué. Moget, complètement masqué par le mur mal bâti des grenats, n'ayant pu esquiver le moindre geste de défense.

Un quart d'heure avant la fin, Servette bénéficia d'un penalty accordé à la suite d'une bousculade commise envers Tschirren, en bonne position pour shooter. Ce ne fut pas, à proprement parler, un foul caractérisé, la sanction, sévère à notre sens, mais réglementaire, résultat de l'unique appréciation de l'arbitre. Très tranquillement, selon son habitude, Bailly le transforma en but de son pied gauche précis.

Quelques corners aux grenats, d'assez habiles réactions de Sochaux gâtées par le jeu personnel de Machino et la fin de cette partie arriva sur le résultat de trois buts à un en faveur de Servette.

Résultat qui traduit trop favorablement peut-être la physiologie de la rencontre, mais qui finalement récompense justement la supériorité évidente des champions suisses.

Sochaux, malgré toutes ses individualités, et peut-être pour cela, ne dépasse pas la valeur d'une bonne équipe française. On sent que ses joueurs n'ont pratiqué jusqu'ici que dans des matches amicaux. Il lui manque le baptême des parties dures de coupe ou de championnat pour lui donner l'ardeur et l'homogénéité solide nécessaires pour remporter les grandes victoires. Qualités qui actuellement lui font totalement défaut et qu'elle devra s'évertuer à obtenir si elle veut devenir une toute grande équipe. Relevons parmi ses

joueurs l'international Machino, au shot puissant mais à l'action trop personnelle, et le centre demi Eastmann, qui fit une excellente seconde mi-temps. Le jeu de leurs camarades, quoique assez courageux n'appelle aucune mention spéciale.

Au Servette, sans vouloir passer en revue tous les joueurs de l'équipe victorieuse, il faut signaler le jeu brillant du gardien Moget. Sa partie merveilleuse nous prouve qu'il a atteint maintenant la grande classe internationale. Il fut parfait et, à défaut de Pache, nous le voyons très bien dans les buts de notre équipe nationale.

Quel regret que nous n'ayons pas vu Brown jouer les deux demi-temps; il fut remplacé par Schneider en seconde partie et pourtant le sens tactique qu'il montra dans les quarante-cinq premières minutes avait fait naître quelques beaux espoirs. Domage! L'essai complet en valait la peine.

Servette: Moget; Dubouchet, Bouvier; Gesser, Rugg, Thurling; Tschirren, Brown (Schneider), Passello, Niederer, Bailly.

Sochaux: Lozes; Mattler, Reiner; J. Laurent, Eastmann, Lehmann; Leolte, L. Laurent, Machinot, Edwards, Kenner.

Yachting

La coupe de l'America

Les yachtsmen anglais ont ressenti un vif regret de l'échec de leur quatorzième tentative de reconquête de la coupe de l'America. Le champion américain, Enterprise, s'est en effet montré, dans la série des régates, nettement supérieur au Shamrock V de sir Thomas Lipton. Il est vrai — et les journaux britanniques le soulignent — que le Shamrock était le seul nouveau bateau anglais, tandis que les Américains purent choisir le meilleur de leurs quatre champions.

Il n'en reste pas moins que le yachting anglais a subi un nouvel échec qui lui est très sensible, et que la coupe de l'America reste au delà de l'Océan. Sir Thomas Lipton, qui cinq fois en 31 ans tenta en vain la chance pour l'Angleterre, persévérera-t-il une sixième fois? C'est peu probable. Il est plus vraisemblable que, imitant l'exemple de l'Amérique, des syndicats se formeront pour reprendre la vieille compétition.

Aviation

En l'honneur du pilote Jean Schær

Une petite fête réunissait samedi après-midi, au buffet de l'aéroport de Cointrin, les nombreux amis qui compte dans notre ville l'excellent pilote Jean Schær, de la Balair. Ce sympathique aviateur a accompli vendredi, durant un voyage Genève-Zürich-Vienne, son 500 000^e kilomètre de vol à bord d'avions de transport. C'est là un fait qui méritait d'être relevé. Lorsque, à 17 heures, revenant de Vienne, M. Schær est descendu de son avion, il fut très chaleureusement félicité, puis ses amis le convièrent à une collation préparée au restaurant.

Là, au nom du Club suisse d'aviation, M. Maurice Duval, président, apporta les félicitations et

l'admiration unanime des membres de ce club et remit au jubilaire un superbe étui à cigarettes en argent avec dédicace. Ce fut ensuite le capitaine Noël Weber, directeur de l'aéroport, qui, au nom de l'Avia (Société des pilotes militaires), félicita à son tour le camarade et lui remit une plaquette en argent.

Ajoutons encore que le pilote Schær a fait son école de pilote militaire à Dübendorf en 1918-1919. Puis il fit un stage de quelques années à la Compagnie Ad-Astra et, en 1925, entra à la Balair. Cette dernière compagnie a tenu également à s'associer à l'hommage rendu à son pilote en lui remettant une superbe gerbe de fleurs enrubannées aux couleurs bernoises, canton d'origine du jubilaire.

On sait aussi que M. Schær s'était spécialisé dans les vols en haute montagne, et c'est ainsi que, lorsque le temps le permettait, il emmenait, pour leur plus grande satisfaction, des passagers survoler le Mont-Blanc.

Boxe

Le championnat genevois

La Fédération suisse de boxe a confié au Cercle des sports de notre ville l'organisation du premier championnat genevois de boxe.

Cette compétition est ouverte à tous les boxeurs genevois licenciés, à l'exception des champions suisses 1929-30 qui sont toujours dans la même catégorie de poids.

Les vainqueurs de chaque catégorie seront seuls désignés pour participer aux championnats romand et suisse.

Les personnes qui désirent prendre part au championnat cantonal sont priées d'envoyer leur inscription au Cercle des sports, brasserie Laverrière, rue Leschot, 3.

Le dernier délai d'inscription est fixé à lundi 22 septembre.

Tir

Fraternelle de Bernex

Lors du dernier tir militaire de la Fraternelle, la mention fédérale a été délivrée à MM. Deléval, 139 points, et Aviolat, 137 points. En outre, 17 tireurs ont obtenu la mention cantonale. A la cible Championnat, les meilleurs résultats ont été: MM. Deléval, 139 p.; Aimé Gaud, 131 p.; Chavaz, 126; Francis Ferard, 119; Cochant, 117; Edgar Jantz, 116 p.

A la cible Bernex, quelques résultats ont été améliorés; pour l'instant, voici l'ordre: MM. Foex et Rogivue, 85 p.; Besson, 82; Francis Ferrand, 78; Neuschwander, 77; Bocquet, 75; Chavaz, 72. Concours de section, Les 27 et 28 septembre prochains auront lieu, au stand de Bernex, le concours de section en campagne. Que les tireurs n'oublient pas ces dates.

En outre, la Fraternelle organise pour les 4 et 5 octobre un tir de clôture. Quatre concours sont prévus: cibles Société, Bernex, Militaire et Libre, toutes dotées richement de primes intéressantes.

Suite du texte en neuvième page



Buvez du café!

Si vous désirez transformer votre existence et celle de votre famille en la rendant plus saine et plus joyeuse, le café facilitera votre tâche. Ce n'est pas la caféine qui, dans le café, est la substance aromatique et gustative, mais par contre elle peut nuire à la santé de nombreuses personnes, par suite de ses effets excitants et irritants sur le cœur, les nerfs et les reins. Dans le café Hag, le véritable café en grains décaféiné, les effets de la caféine sont radicalement supprimés. Comme le café Hag se distingue par sa haute qualité, il représente la solution intégrale de ce double problème: Ménagement de la santé et augmentation de la joie de vivre.

il est délicieux!

Petites annonces locales

Offres et Demandes d'emploi... 12 1/2 cent. le mot
Autres rubriques... 15 cent. le mot
(à l'exclusion de toute annonce commerciale d'un caractère important et non occasionnel).

OFFRES DE PLACE

Institutrice diplômée est demandée pour petit home d'enfants à la montagne. Place stable. Entrée de suite ou à convenir. Adr. offres détaillées à Mme Alphonse, Châtelaine sur Olton (Vaud). 36024x

Cuisinière, faisant un peu de ménage, cherche par M. Lenoir, 23, chemin des Cottages. Bonnes références exigées. Téléphone 47.916.

M. Brandt van Berchem cherche bonne d'enfants, très recommandée. Se présenter 1, Plateau Frontenex, téléphone 22.405. 70244x

Jeune homme ou demoiselle, sachant l'espéranto, est demandé pour travaux de bureaux. De préférence personne expérimentée dans les travaux administratifs. Se présenter au Bureau International de l'Espéranto, 1, Tour-de-l'Île, entre 3 et 5 h. 70270x

DEMANDES DE PLACE

Personne sérieuse, bonne cuisinière, cherche place tranquille pour 1er octobre. Ecrire sous: Place, poste restante, Bourg-de-Four. 36197x

Dem. oiselle, 30 ans, très recommandée, cherche place de dame de compagnie, lectrice ou auprès d'un enfant. Prétentions modestes. S'adresser Pasteur Bauer, avenue de Wares, 2, tél. 22.85. 70268x

Bonne cuisinière, cherche place de confiance, dans bonne famille 2-3 personnes, ayant femme de chambre. Av. Jules Crosnier, 10. 70271x

Femme de chambre, au courant service, cherche place, 1, av. de l'Ermitage, Chêne.

Bonne repasseuse (ayant bicyclette) cherche journées particulières. Mlle Henriette Cohanier, Melinier (Genève).

A VENDRE

Collection complète Journal de Genève, août 1914, novembre 1918, rue Pécolat, 5, 2me étage. 3.914x

A vendre magnifique tableau, sujet féminin signé Tancou. S'adresser 3, rue Henri-Musard, rez-de-chaussée, gauche, à partir de 10 heures. 69904x

A VENDRE OU A LOUER

Appartement meublé à louer, 3 pièces, ch. de bains, confort moderne, 5, rue des Alpes. S'adr. concierge. p11267x

Appartements de 4 et 5 pièces à louer, 5, rue des Alpes, ch. de bains, confort moderne, S'adr. concierge. p11267x

Appartement 4 pièces à louer, ch. de bains, confort moderne, 3, rue des Alpes. S'adr. concierge. p11267x

Joli appartement à remettre, tout suite, 4 pièces, confort moderne, 3, rue Henri-Musard. S'adresser rez-de-chaussée, gauche, à partir 10 heures.

Chambre dans bonne famille, tout confort, prix modéré. Téléphone 22.077. p7-1598x

Meublé, appartement 2 pièces, confort moderne, balcon, vue, avec ou sans pension. Téléphone 51.728.

Ecole de Commerce ROCHAT-BURDIN S. A.

18, Passage du Terraillet.

RÉOUVERTURE DES COURS

Préparation au Baccalauréat français, à la Maturité, à l'Examen d'admission de l'Institut des Hautes Etudes Commerciales. — Comptabilité hôtelière.

Château-d'Oex Pension d'enfants aux Bossons

Excellente situation. Verger, cure d'air et de soleil. Soins maternels, cuisine soignée. Sur désir, leçons par maîtresse diplômée suivant les programmes scolaires officiels. Réf. Prix modérés. Ouvert toute l'année. 77931L. Mme BOVIGNY-RECORDON.

Pompes Funèbres Officielles

de la Ville de Genève, Plainpalais

et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, au 1er

Téléphone permanent : 43.285

ENSEIGNEMENT

Apprenez à parler les langues

Berlitz-School

6, passage des Lions, 6

Leçons, traductions et cours du soir à Fr. 7.50 par mois. 231

Mme LANG-MALIGNON

reprend ses leçons de chant

14, Promenade St-Antoine, Tél. 45.853. 6982x

Mlle Marguerite HERCOT

professeur à l'Ecole nouvelle de Mme BURGEOIS-FONTANNAZ

a repris ses leçons de PIANO, SOLFÈGE et ACCOMPAGNEMENT

S'adresser Boul. Helvétique, 6. Tél. 41.459. 36018x

CHAMBRES ET PENSIONS

PAYING GUEST

trouverait excellent accueil dans famille genevoise habitant belle propriété aux abords immédiats de Genève. Confort moderne, tennis

Fr. 450.— par mois.

Offres à chiffres H 10920 X à Publicitns. Genève.

A VENDRE

Wedgwood

ancien, un, décapé, dîner de 54 pièces.

Téléphone 41.835.

Renault 10 cv.

modèle 1928, cond. int. à vendre par particulier.

Visible Garage des Nations, Bd de la Cluse, 73. 3610x

PRESSE

réelle occasion

A vendre pour cause force majeure, par particulier

Willys - Knight

cond. intérieure, six cylindres, 20 HP. 6 places, comme neuve, ayant coûté 19.000 fr. à céder pour 8.500 fr. ou au plus offrant. Voiture de toute beauté, en parfait état de marche, munie de tous les accessoires.

S'adres. au Garage Dumas, Téléphone 49.000 ou sous chiffres N70285X Publicitns. Genève.

CUNARD LINE

SERVICE EXPRESS

Cherbourg pour New-York

Berengaria: 27 sept. Aquitania: 11 oct.
Mauretania: 4 oct. Berengaria: 18 oct.

LIVERPOOL et LE HAVRE pour NEW-YORK et CANADA

S'adresser à C. M. DETLEYN, Agent général pour la Suisse, Lucerne

Agence à Genève: C. BLENK, FERT & Co, 1 bis rue du Mont-Blanc. Agents de Fret: Crowe & Co, Bâle, Zurich, St-Gall et Châssis. P32Lx

LLOYD TRIESTINO

De Trieste-Venise Services express hebdomadaires pour

L'EGYPTE ET CONSTANTINOPLE

Service Express pour les

INDES

en communication avec les SERVIZI MARITIMI ITALIANI de Trieste ou Gènes

Services réguliers pour le

LEVANT, la SYRIE, la PALESTINE, les INDES, la CHINE, le JAPON

Agence générale pour la Suisse: Méditerranée-Amérique S. A. Zurich.

à Genève: C. BLENK, FERT & Co 1, rue du Mont-Blanc



A céder région Ouest Plein centre laiterie

FROMAGERIE

Installation moderne

Production 800 camemberts par jour, affaires 700.000, laissant 90.000 net.

PRIX A DÉBATTRE

Facilité d'acquies l'immeuble

PETITJEAN, 9, rue des Halles, PARIS (25051) 70830Pa

Canton de Berne

Emprunt 5 % de fr. 25.000.000 de 1919

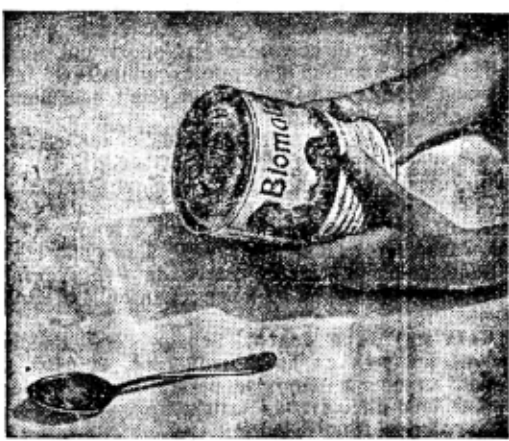
Dénouement

L'emprunt 5 % de Fr. 25.000.000 de 1919 est dénoncé au remboursement pour le 15 mai 1931, selon les dispositions du contrat d'emprunt. A la date sus-mentionnée, les obligations seront encaissées, sans frais pour les porteurs, par la Banque Cantonale de Berne à Berne et tous ses sièges, par la Caisse d'Epargne et de Prêts à Berne et par les caisses des Etablissements faisant partie du Cartel de Banques Suisses ou de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Les titres dénoncés au remboursement cessent de porter intérêts dès le 15 mai 1931.

BERNE, le 22 septembre 1930.

La Direction des Finances du Canton de Berne.

P7953Y



**J'
Depuis mon dernier enfant, j'étais très anémique, pâle et faible. Depuis que je prenais le Biomalt, cela allait mieux à vue d'œil. Maintenant je me sens de nouveau tout à fait bien, je ne suis plus si vite fatiguée et je jouis d'un appétit excellent. Aussi je recommande l'emploi du Biomalt à toute maman. Quant à mon enfant, il reçoit bien entendu, de la Galactina.**

Mme M.

3 cuillerées chaque jour, une avant chaque repas

Biomalt

AVIS DE MÉDECINS

Association des Médecins

DE RETOUR :

Dr FAVARGER
Délites, 17.
Changement d'heures de consultation de 13 h. à 15 h., sauf le mercredi. P1132X

Dr C. WAGGEL
Dr F.-Ch. MÉGEVAND
29, rue du Rhône. P11465X

Dr Paul JEANNET
Médecin-Dentiste
Croix-d'Or, 8.
De Retour

HENRI JUGE
Médecin-Dentiste
Ancien Assistant à la Clinique de Prothèse de l'Université
ouvert son

Cabinet dentaire
10, Bd Georges-Favon, 10.
Téléphone 43-089

MÉLANGES

AVIS DE TIR

La Compagnie mitrailleurs de l'Ecole de recrues d'Infanterie IV, à Genève, exécute des tirs à balles les lundis 22, mardi 23, jeudi 25 et vendredi 26 septembre, de 7 h. à 11 h. 30, de la rive gauche de l'Arve, en aval de la passerelle de la Jonction, contre les falaises du Bois de la Bâtie.

L'instructeur de Compagnie.

BIJOUX même brisés, achetés par
Bijouterie du Lac
Occasions - Réparations
25, quai des Bergues
Grand choix d'argenterie

SITUATION DE RAPPORT

Première société cède pour son procédé sans concurrence protégé par D. R. P. et brevet suisse et dont l'inscription du brevet a été demandée dans tous les pays civilisés la licence et l'exploitation en monopole pour la Suisse française et italienne. Pas de fabrication ! Procédé déjà introduit avec succès auprès des autorités d'Etat, dans le commerce, l'industrie, etc. Capital nécessaire pour l'acquisition de la licence : Fr. 6.000.—. Postulants sérieux sont priés d'adresser offres avec références sous « 2789 » à Annoncen-Expedition Kegel Berlin S. W. 68. Correspondance en allemand si possible. RAI. 5875

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉNERGIE HYDRO-ELECTRIQUE (SIDRO)

Société Anonyme
Siège social : 38, rue de Naples, à Ixelles-Bruxelles
Registre du Commerce de Bruxelles No 1546

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social le mardi 7 octobre 1930, à 14 h. 30.

Ordre du Jour :

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du Collège des Commissaires;
- 2) Bilan et compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1930;
- 3) Décharge à donner à Messieurs les Administrateurs et Commissaires;
- 4) Nominations statutaires. Fixation du nombre des administrateurs, nomination d'administrateurs;

Pour pouvoir assister à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires doivent avoir déposé leurs titres au plus tard le 1er octobre 1930 :

A BRUXELLES :

A la Banque de Bruxelles, rue de la Régence, 2, et à ses agences ;
A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, rue des Colonies, 11 ;
Chez MM. Cassel, et Cie, rue du Marais, 56 a ;
A la Banque Josse Allard, rue Guinard, 8 ;
Chez MM. Henri Wauters et Cie, boulevard Bischoffshelm, 20 ;

A ZURICH :

Au Crédit Suisse ;
A la Banque Fédérale. S.A. ;

A GENEVE :

Au Crédit Suisse ;
A l'Union Financière de Genève ;

A LONDRES :

Chez MM. Baring Brothers & Co, Bishopsgate, 8 ;
Chez MM. J.-H. Schröder & Co, Leadenhall street, 145 ;

A AMSTERDAM :

Chez Mendelssohn et Co Amsterdam, Heerenracht, 412 ;
A la Nederlandsche Handel-Maatschappij, Vijzelstraat, 32.



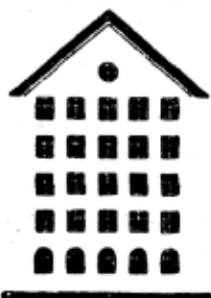
Le footing

exige un soulier „trotteur“ à talons bas. Vous vous y sentirez merveilleusement à l'aise, sans rien devoir sacrifier de votre élégance.

Low

trépointe extra

Fenêtres



Kiefer-Zurich

20152Z

Beau Chalet meublé

confortable, avec chambre de bain, électricité, 6 pièces et cuisine, dans une belle situation abritée.

à louer aux Ormonts
à l'année pour un prix très modique.

Accès facile.
Adresser offres sous chiffres G. 7945 L. à Publicitas, Lausanne.

A LOUER

Quartier des Tranchées
Bel appartement de 12 pièces, terrasse, ombragée.
S'adr. à M. Louis-J. Fatlo, Agence Immobilière, quai de l'Île, No 15. p38-5x

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme actif, expérience affaires, cherche

Emploi intéressé

25.000.— fr. garantis, reprise éventuelle.
Offres sous chiffres D11430X à Publicitas, Genève.

Au pair

Demoiselle distinguée et instruite, parlant ail. et franç. et désirant se perfectionner dans la langue, cherche séjour dans bonne famille. Alderait dans ménage soigné ou dans bureau. (Parfaite comptable).
Offres sous chiffres A35997X à Publicitas, Genève.

Demoiselle Suis. fr.

cherche occupation de bureau, quelques heures dans la journée. Connaissances allemand, anglais. Meilleures références.
Offres sous chiffres A35997X à Publicitas, Genève.

Demoiselle

Suisse française, 26 ans, protestante, expérimentée, diplômes supérieurs, 36215X

cherche position

à l'étranger, dans famille ou école, auprès d'enfants ou de jeunes filles. Excellentes références. Offres sous chiffres S36215X à Publicitas, Genève.

OFFRES D'EMPLOIS

Wanted by important firm, soonest possible, experienced

ENGLISH STENOGRAPHER

preferably Swiss, having perfect control of English language and possibly knowledge of other languages. Good general education. State qualifications, experience, age, salary wanted, and references. Cipher K70252X
Publicitas, Geneva.



Pourquoi faire votre "plein d'essence" sous la pluie et le vent.

alors qu'il serait pourtant plus pratique d'avoir chez vous une installation de sûreté simple pour emmagasiner et distribuer d'essence. — Ces désagréables stations sous la pluie, le vent, dans la neige et l'humidité, parfois de nuit, vous sont évitées par le distributeur d'essence pour particuliers „BREVO“. Installez-le dans votre garage. Vous serez ainsi prêt à partir en tout temps. Vous achèterez votre essence meilleur marché et vous l'emmagasinez chez vous d'une façon pratique et sans aucun risque d'explosion ou d'incendie. Le distributeur „BREVO“ a encore de nombreux autres avantages que vous trouverez dans notre prospectus A9 qui montre de nombreuses villas dont les garages sont munis de distributeurs „BREVO“. Reclamez-le nous!

BREVO

distributeurs d'essence

„BREVO“ S.A. pour la protection contre les explosions et le feu
HORGEN (Zurich)
ses installations et appareils de sûreté pour liquides inflammables.



Sauvez vos cheveux

avec le merveilleux Pétrole Hahn régénérateur, antiseptique, parfumé, agréable. En vente partout : Pharmaciens et Parfumeurs fr. 3.50 le flacon. Gros : Pharmacie Hahn, Genève, 18, Longemalle.

1618-2

Pourquoi toujours souffrir

de vos varices quand vous savez que quelques compresses Antivaricel vous apporteront un soulagement. Le flacon pour un mois, fr. 4.50. Dépôt : Pharmacie du Théâtre, 4, place Neuve, Genève. P723-4X

90-1



Jeune homme d'initiative

Suisse allemand, parlant l'anglais, le français et l'italien, au courant de tous les travaux de bureau et correspondant indép., spécialiste en sucre, café, coton.

cherche situation dans grande Maison de commerce

Offres sous chiffre Scha 1032 Z. à Publicitas S.A. Schnifflouse.

CHERCHÉE pour groupe de jeunes enfants

Institutrice

de langue française, connaissant les méthodes nouvelles d'éducation. Ecrire s'K.18528L. à Publicitas, Lausanne.

Papier „Bleu-Azur“. Marque déposée, le meilleur bleu pour azurer le linge, remplace avantageusement la boue bleue. Vente facile pendant loisirs ou correspondance. AGENTS demandés partout. Echantillon gratuit. Papeterie MULLER, 1, Quai Dietrich, Strasbourg, (France).

Femme de chambre

très capable, sachant aussi repasser, parfaitement coudre
est demandée (Za8807)

par petite famille distinguée, sans enfant, habitant Zurich. Réf. de premier ordre nécessaires. Offres s. chiffre Z.U.2639 à Rudolf Mosse S.A., Zurich.

7 Fr. l'heure (f.t.) 2 sexes s. quit. empl. trav. chez sol tr. fac. app. et payé direct, par nous. Ecrire Art Manuels JR Lyon. 70-530Pa

HAMBURG AMERIKA LINIE

Voyages et émigration

VERS

L'AMÉRIQUE

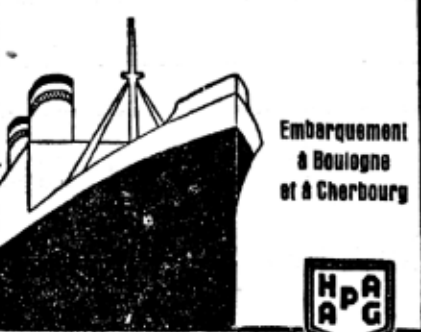
du Nord, Centrale et du Sud
et
pour tous les ports du monde

Voyages d'agrément et de convalescence: En Méditerranée, dans les fjords norvégiens et les régions polaires. Voyages autour du monde et dans les Indes occidentales

Renseignements et prospectus: Agences générales H. Attenberger S.A. à Zurich

et à GENEVE

J. VÉRON, GRAUER & Cie
27, rue du Rhône, 27



Embarquement à Boulogne et à Cherbourg



REPRÉSENTANTS

sérieux demandés pour vente de vins fins muscats et spiritueux, clientèle particulière ou détail. Ecrire Verhert Frères, vins, Frontignan (Hérault) France. 70-871Pa

Cuisinière

Demaiselle, Suisse romande, conn. méthodes édu. mod., p. 2 fillett. 2 et 6 ans, p. 3 après-midis, occasionn. dim. Bonne à tout faire, surtout pour cuisine, dans villa moderne soignée. Femme de ménage pour gros travaux. Meilleures références exigées. Bon gag. Ecr. Mme Binz, av. Riant-Parc, 34, ou tél. 50.220, entre 1 et 2 h. 1/2, except. dim.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

BULLETIN FINANCIER

B. R. I. — M. Bachmann termine ses considérations sur l'activité de la Banque Internationale en la montrant comme soutien de la politique financière des banques centrales :

On peut espérer que la B. R. I. leur apportera une aide efficace. Cette aide devra contribuer à la fois à assurer une meilleure répartition de l'or, en évitant des déplacements coûteux, et à équilibrer les conditions du crédit. Les statuts de la B. R. I. lui offrent beaucoup de possibilités dans ce domaine. Le fait que les dix-sept Etats signataires de l'accord de la Haye lui garantissent l'intégralité de ses avoirs, la rendent particulièrement apte à organiser un clearing de l'or et à assurer l'exécution de la convention pour l'assistance financière envisagée par la Société des nations. Il ne faut pas s'attendre qu'elle résoudra en tous points le problème quasi insoluble de l'or; espérons qu'elle réussira à en régler le contingentement et à éviter les à-coups trop brusques par ses avertissements, éventuellement ses avances, et par la coopération qu'elle développera entre les Banques centrales. Elle pourra également exercer une influence heureuse sur la politique de crédit et atténuer ainsi les crises économiques qui frappent certains pays à des époques périodiques.

Enfin, voici la conclusion :

Dès que l'idée de la B. R. I. a été lancée, les opinions les plus diverses ont été exprimées à son égard. Certains l'ont accueillie avec enthousiasme, d'autres avec le plus grand scepticisme. Les avis ne sont pas moins partagés depuis qu'elle a commencé à fonctionner. Les uns placent en elle les plus grands espoirs et croient qu'elle réussira à éviter à l'avenir toute crise économique, les autres, au contraire, craignent qu'elle ne devienne une surbanque, qui émiettera sur l'activité des banques privées et diminuera leurs possibilités de bénéfices. On entend dire en même temps que la B. R. I. ne sera qu'un agent des réparations, constitué en société anonyme.

Ces avis vont trop loin d'un côté comme de l'autre. On a assisté aux mêmes débats aux débuts de la Société des nations. Il faut

saluer quand même cette volonté exprimée de créer une meilleure organisation internationale dans le domaine de l'argent, du crédit et de la monnaie.

On a vu ces dernières années, les banques centrales apporter leur concours à la stabilisation de la monnaie d'une série de pays. Il n'y a pas de raison de douter que la B. R. I. ne contribue à développer de semblables coopérations, si elle est bien décidée à servir les véritables intérêts de la communauté. En tout cas, il est certain que sa création contribuera à faire toujours mieux comprendre à chacun que, de même que les individus, les Etats sont dans une interdépendance économique dont ils ne peuvent soustraire leur sort.

NOTES ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

SUISSE. — Les Forces motrices du Nord-ouest de la Suisse se proposent d'émettre un emprunt de 10 millions 4% devant servir à la conversion de l'emprunt 5% de 10 millions 1915 échéant le 15 février 1931. Taux d'émission probable 100%.

WALL-STREET, d'après le New-York Herald, fut peu animé samedi: 831.000 titres échangés, contre 1.994.000 la veille, ce qui est peu même pour une séance écourtée.

Le marché est donc toujours dans les mains des professionnels; c'est le tournoi des bears et des bulls qui continue, et le public, déçu par ce jeu qui ne repose que sur des nouvelles fragmentaires et contradictoires, se désintéresse de la Bourse. Le pendule effectue cette fois une légère oscillation vers l'avance, sans effacer le recul précédent; que sera le prochain mouvement? Les avis du New-York Herald sont mitigés. Se basant sur le fait que les avances et les reculs sont individuels et ne s'exécutent que par petits paquets (les plus grosses transactions n'ont porté que sur 37.400 actions de l'United States Steel), il ne voit aucune indication d'ensemble à retenir, sauf celle qu'il faut attendre de plus visibles signes d'amélioration que ceux sur lesquels on essaye de bâtir quelque hausse intempestive. — Nous n'avons jamais dit autre chose.

BOURSE DE GENEVE

22 septembre

L'ambiance générale est de nouveau faite de réserve. Cela se comprend en présence de la pro-

longation de la crise économique et des rumeurs qu'ont engendrées les élections allemandes. Par ailleurs, il faut reconnaître que si les baissiers ont beau jeu, ils tendent à dépasser les limites raisonnables et ainsi leur action porte en elle-même un élément de reprise indéniable.

La séance d'aujourd'hui a été dénuée d'intérêt et les cours ne se maintiennent pas sans peine aux niveaux précédents.

La Securities ord. est soutenue à 197 (+1), mais le marché à prime disparaît. Toll et Allumettes restent sur leurs positions, mais la Separator perd 2 fr. à 148. La Nestlé est inchangée à 730, mais l'offre prédomine. Royal toujours faible à 750 (-2), Union Financière 705 (-4); Columbus 1027 (-3), Hispano A 1870 (0), Industrie du Gaz 857 (-8); Totis 454 (-1).

Les obligations sont dans l'ensemble un peu moins fermes avec une nouvelle et grosse baisse de l'emprunt Young à 800 (-35); on craint évidemment une majorité contre le plan Young au Reichstag.

LA SEMAINE MONETAIRE

La semaine qui a pris fin a été riche en événements politiques importants. En Allemagne, tout particulièrement, le résultat tant attendu des élections n'a pas eu le don de rassurer les inquiets. On craint une accentuation de la fuite des capitaux, dont notre petit pays subirait probablement en partie le contre-coup. En temps normal, il y aurait tout lieu de s'en féliciter, mais dans un marché aussi liquide que le nôtre, c'est rendre impossible toute utilisation rationnelle de cette richesse malencontreuse. Nos banques s'en aperçoivent d'ailleurs bien aux taux dérisoires qui leur sont offerts pour des placements à court terme. En Allemagne, par contre, les taux semblent plus résistants.

Quant aux affaires d'escompte, elles sont encore extrêmement cloisonnées chez nous et les taux sont orientés à la baisse: on traite le papier bancaire de 1 7/16 à 1 9/16 % et le papier financier de 1 1/4 à 1 7/8 %.

Dans le domaine des changes, les bonnes dispositions dont le marché a fait preuve ces derniers temps ont fait place à une tendance irrégulière et lourde. La livre sterling fléchit de 25.05 1/2 à 25.04; le dollar recule de 5.15 1/2 à 5.15 1/4; le franc français, par contre, très ferme par rapport à la livre sterling, est bien soutenu chez nous à 20.24 1/2. Le belga et la lire italienne perdent quelques centimes. La peseta est retombée de 56.50 à 55. La tension politique en Espagne continue à paralyser les efforts tentés par le gouvernement en vue de l'amélioration du cours de la monnaie

nationale. Le reichsmark, malgré les pronostics plutôt sombres sur l'Allemagne, est bien soutenu à 122.80.

Voici les écarts qui se pratiquent sur le marché des opérations à terme :

Paris: 1 mois, 1 cent. dessus-1 cent. dessous; 3 mois, 2 cent. dessus-2 cent. dessous. — Londres: 1 mois, 1/4-1/2 dessous; 3 mois, 1/2-2/4 dessous. — New-York: 1 mois, 5-15 dessous; 3 mois, 15-30 dessous. — Milan: 1 mois, 2 1/2-5 dessous; 3 mois, 7 1/2-12 1/2 dessous. — Madrid: 1 mois, 2 1/2 dessous-2 1/2 dessous. — 3 mois, 2 1/2 dessous-2 1/2 dessous.

Communiqué par la Banque de Dépôts et de Crédit.

NOTES ÉCONOMIQUES

DUMPING SOVIETIQUE. — Il est question dans les milieux économiques mondiaux de s'opposer aux procédés par lesquels les soviets pratiquent sur tous les marchés des prix largement au-dessous des prix internationaux dans des ventes sans cesse accrues de blé, de bois, de minéraux. On chiffre à plus de trois millions d'hectolitres de blé vendus à 90 fr. fr. l'hectolitre, dès août dernier. Voici maintenant que, suivant M. Hyde, secrétaire de l'agriculture aux Etats-Unis, on les accuse d'effectuer des ventes à découvert de blé à Chicago à des prix inférieurs de 44 cents aux prix courants. Et il ne s'agit pas de petites quantités, puisque les soviets prépareraient, pour cette année, 48 millions de boisseaux à exporter, contre 6 millions 400.000 en 1929!

Un fait est certain, c'est qu'au moment où la crise des matières premières, agricoles surtout, commençait à se résoudre, voici un nouveau et grave trouble qui atteint les pays producteurs, pour qui les prix internationaux sont déjà d'une rémunération quasi nulle. Ils vont donc prendre des mesures de représailles; l'Amérique s'émue, la Suède s'agite, l'Angleterre se prépare. M. Bennett, premier ministre canadien s'appuyant sur la nouvelle loi douanière en discussion au Parlement d'Ottawa, déclare qu'avant un mois toutes les importations de marchandises russes seront interdites au Canada.

Tout cela montre en tout cas la maladresse du gouvernement russe sans parler du sentiment de réprobation qui se généralise contre eux, en particulier au sujet des exportations de blé: tout le monde sait bien qu'il ne s'agit pas d'excédent de récolte à écouler mais bien de quantités nécessaires à l'alimentation minimum de la population — laquelle en est réduite à la carte de pain!

Imprim. « Journal de Genève », rue Général-Dufour

BOURSE DE GENEVE

OBLIGATIONS

	20	22
3% Fédér. 1903	91.20	—
4% 1915 3e mob.	—	—
5% 1917 8e mob.	—	—
3% C.F.F. 1903.	85.40	85.40
3 1/2% s. s. A-K.	93.50	93.40
4% s. s. 1900	—	100
5% s. s. 1925 5e EL	—	—
4% s. s. 1928	—	—
3 1/2% J-Simpson.	88.50	88.50
3% Genève lots	117.50	118
3 1/2% s. s. 1890	—	—
4% s. s. 1899	—	498
5% s. s. 1918	514	—
6% s. s. 1920	—	512
5% s. s. 1924	—	—
6% Autric. 1923	—	—
7% Belge 1926.	—	—
7 1/2% Hongr. 1924	—	—
5% Japon. 1907	89.75	—
4% Turc unifié.	—	55.50d
5% São Paulo.	442	440
7% Café de	—	—
4% Serbe de d.	111	—
3% Ville Genève	—	—
3 1/2% s. s. 1905	469	469
4% s. s. 1910	—	—
4% s. s. 1914	506	506
5% s. s. 1919	530	530
5% s. s. 1924	—	—
4% Budap. 1914	—	297
4% Copenhague.	—	—
5% Rio Janeiro.	352	354
7% Salzbourg.	540	540
7% Al-Lor. Ch.	—	—
5% Bolvia Ry.	—	—
Dan. Save Adr.	65.25	65.75
7% Ch. Fr. 1926	—	1064
7% Ch. Maroc.	—	—
6% Ch. Par.-Orl.	—	1065
4% Fin. F-Suis.	—	—
5% Un. Financ.	—	1040
6% Céd. Arg.	83.50	83.75
7% B. h. Bogota	—	2300
3% L. Egypt. 2 s.	290	—
6% Ch.-Pongny	—	—
6% Hisp.-Amer.	437	436
7% Lech. Elekt.	—	—
7% Mtr. Electr.	—	—
6% Charb. Henri	462	460
7% Nork-Zink	—	529
6% Or. Nassau.	101.75	101.50d

ACTIONS

	20	22
B. Nat. Suisse.	788	785
B. Comm. Bâle	550	550
Banque Dépôts.	550	550
B. Fédér. S. A.	812	810
Banque Genève	543	543
Comptoir d'Esc.	622	620
Crédit Suisse.	—	996
Sté Bque Suisse	886	884
Un. B. Suisses.	710	710
Union Financ.	709	705
B. G. Ind. E'ec.	560	560
Fin. F-Suisse A	69	69
Fin. Mexique.	239	237
Fin. Ital. Suisse	—	—
Financ. Omnia.	—	—
Fin. Suisse-Am.	—	—
F.-S. Ind. El. ord	—	592
Motor-Columb.	1030	1027
Amer. Sec. ord.	196	197
Hisp.-Americ.	1870	1870
It.-Argent. Elec.	358	—
Kreuger & Toll	675	675
obl. part.	—	139

	20	22
Royal Dutch...	752	750
Sidra priv.	—	—
Industr. du Gaz	—	857
Eaux Lyon. cap.	530	528
Gaz Marseille...	—	291
Lonza	—	82.25
Mérid. Electr.	—	—
Bor ordinaire.	—	—
Chartered	44.50	—
Gafsa p.d.fond.	—	—
Montecatini	—	—
Totis	455	454
Trifail	—	35.75
Urikany	84	—
Nestlé	730	730
Paris Fonc. B.	—	—
Sétil part.	550	—
Gardy ord.	—	106
priv.	—	—
Nasir	—	—
Ola	60	61
Prodor	—	—
Textile	—	—
Allumettes A.	—	—
B.	372	372
Astra Argent.	57	57
Caout. Financ.	—	25
Stipef	13	12.75
Tikadoc	—	—
Buen Tono ord.	32.50	—
Etoile Roum.	16.50	—
Linol. Forshaga	240	—
Orizaba	66	—
Quest Africain.	150	148
Separator B.	—	—
Motosacoche	—	—
Navig. Léman.	—	—
Publicitas S. A.	—	910

CHANGES

	20	22
Paris	20.25	20.24 1/2
Londres	25.04 1/2	25.04 1/2
New York	5.15 1/2	5.15 1/2
Bruxelles	71.83 1/2	71.85
Milan	26.98 1/2	26.98 1/2
Madrid	55.10	56
Amsterdam	207.66 1/2	207.77 1/2
Berlin	122.80	122.77 1/2
Vienne	72.75	72.75
Budapest	90.20	90.20
Prague	15.30	15.30
Stockholm	138.46 1/2	138.47 1/2
Oslo	137.85	137.85
Copenhague	137.90	137.90
Belgrade	9.13	9.13
Sofia	3.72 1/2	3.72 1/2
Buenos-Ayres	185.50	185.50

Bourse de Zurich

	20	22
B. Nat. Suisse.	608	—
B. Comm. Bâle	782	783
B. Fédér. S. A.	812	808
Crédit Suisse	997	990
C. d'Esc. Genève	621	619
Sté Bque Suisse	887	885
Un. B. Suisses.	713	—
Un. Fin. Genève	710	709
Electrobank	1250	1238
Motor-Columb.	1027	1025
Ch. ier Orient.	217	214
F.-S. Ind. El. ord.	—	592
Lin.-Un. (Conti)	397	390
Kreug. & Toll B.	673	673
Hisp.-Am. A.-C.	1855	1865
Italo-Arg. Elec.	356	352
L. & Kraft. Blin	485	473
Gesluerel Berlin	160	158
Royal Dutch	753	751
Sidra priv.	223	225
nd. Aluminium	2947	2910
Bally S. A.	—	—

	20	22
Brown Boveri	564	558
Linol. Giubiasco	187	183
Nestlé	734	724
Entr. Sulzer	1125	1125
A. E. G. Berlin	160	158
Sévilane Elect.	420	420
Allumettes « B »	370	370

Clôture: faible.

Bourse de Bâle

	20	22
B. Nat. Suisse.	610	605
B. Comm. Bâle	785	785
B. Fédér. S. A.	805	810
Crédit Suisse	999	994
C. d'Esc. Genève	620	618
Sté Bque Suisse	886	885
Un. B. Suisses.	705	715
Un. Fin. Genève	700	705
Bca Com. Ital.	377	375
Credito Italiano	192	192
Wiener Bk.-V.	12.50	12.50
Ent. Chim. Bâle	869	868
Sté Suis. Indelec	934	930
Sté Sse V. Mét.	738	732
V. Elect. E.W.E.	630	630
Kreug. & Toll B.	675	676
Hisp.-Am. A.-C.	1860	1870
Royal Dutch	755	754
Pr. Ch. San'oz	3650	3650
Ind. Chim. Bâle	2900	2880
Schappe. Bâle	2430	2430
Schappe. Lyon.	1500	1500
La Lonza	289	288
nd. Aluminium	2935	2930
Nestlé	730	726
A. E. G. Berlin	158	155.50
Bemberg. J. P.	190	190
Adriatica Elect.	—	47
Allumettes « B »	370	372
Wanzst. Elberf.	—	—

Tendance: calme.

Bourse de Paris

	19	22
Change Londres	123.68 1/2	123.75 1/2
New-York	25.45 1/4	25.47
Suisse	493.75	494
3% Français	89.40	88.85
5% 1915-16	102.40	101.50
4% 1917	103.45	102
5% 1920	138	137.25
6% 1920	104.20	103.80
4% Egypt. Un.	361.50	360.50
5% Japon 1907	440	442
1% Turc Unifié	58.50	58.75
Banq. de Paris	2725	2670
B. Un. Parisien.	1720	1700
B. Ottomane	1076	1080
Cr. C. France	1355	1345
C. Fonc. Canad.	8195	8080
Créd. Lyonnais	3050	3050
Autos de Place	235	285
Est. As. Danois	6155	6150
Métropolitain	1307	1285
Suez actions	17620	17430
parts	17025	16835
Azote Norv.	1740	1710
Buen Tono ord.	165	163
Electr. Chimie.	1860	1880
Gafsa act.	770	770
Kunimann	875	855
Montecatini	319	318
Ouest-Lumière	780	768
Sau Raiael	748	760
Eaux Lyonn.	2975	2960
louiss.	2620	—
Union Electr.	1230	1215
Bor priorité	4260	4200

• ord.	4150.—	4090.—
Penarroya	772.—	770.—
Rio Tinto	4440.—	4400.—
Mexic. Eagle...	66.25	64.—
Royal Dutch...	37300.—	36810.—
Etoile Roum...	112.½	112.—
Quest Africain.	572.—	572.—
Central Mining.	2110.—	2095.—
Chartered	205.50	206.—
De Beers ord. .	908.—	890.—
Banq. d. France	22400.—	22250.—
C. Fonc. Egypt.	3525.—	3525.—
Union Europ...	1645.—	1630.—
P. L. M.....	1610.—	1610.—
Transatlantique.	685.—	684.—
Wag.-Lits ord..	492.—	485.—
Sté Gl. Electr. .	3370.—	3335.—
Paris. Distr. El.	3035.—	2945.—
Loire & Centre	612.—	600.—
Est-Lumière ..	925.—	925.—
Force & Lum...	520.—	519.—
Gaz Marseille.	2645.—	2600.—
Nord Lumière..	3225.—	3180.—
Air Liquide ...	1722.—	1703.—
Citroën act ...	837.—	820.—
Dollfus Mieg ..	9100.—	9125.—
Acier. Longwy..	1740.—	1730.—
Marine Homée.	1220.—	1225.—
Pechiney	2875.—	2825.—
Saint-Gobain ..	4555.—	4470.—
Tendance... indécise		

DERNIÈRES NOUVELLES

2^e EDITION (22 h. 30)

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Onzième Assemblée

DANS LES COMMISSIONS

Pacte de la S. d. N. et pacte Briand-Kellogg

La 1^{re} commission a pris connaissance lundi matin du rapport du comité des Onze relatif à la mise en harmonie du pacte de la S. d. N. avec le pacte Briand-Kellogg.

M. Ito (Japon) s'est prononcé en principe contre l'opportunité d'une semblable mise en harmonie et se réserve d'en exposer ultérieurement les raisons.

M. Hoffinger (Autriche) est en faveur de l'adoption du rapport, mais il voudrait une plus grande précision dans certaines propositions contenues dans le rapport du comité des onze.

M. Uden (Suède) se prononce contre l'extension des dispositions de l'article 16 du pacte de la S. d. N. relatives aux sanctions. Il croit que les sanctions ne devraient pas être applicables au cas où des dispositions du pacte Kellogg auraient été violées.

D'autre part, il se félicite de constater que M. Henderson a déclaré que le gouvernement britannique désire que l'entrée en vigueur des amendements au pacte de la S. d. N. ne devrait avoir lieu avant que la conférence générale du désarmement ait établi les plans de la réduction des armements.

La commission a ensuite adopté le rapport de l'Assemblée de M. Pilotti (Italie) sur la réorganisation du statut de la Cour internationale de la Haye.

Les moyens de prévenir la guerre

La troisième commission a abordé la discussion de l'avant-projet de convention élaboré par le comité d'arbitrage et de sécurité en vue de les renforcer. L'utilité même de la convention mise en question devant ce comité ne l'a heureusement pas été devant la commission, mais tout de suite elle s'est heurtée à ce fait que sur des articles essentiels, le second et le troisième, il faut qu'elle choisisse entre des points de vue opposés sur lesquels le comité n'a pu se mettre d'accord. La discussion, qui a mis aux prises lord Cecil, le Dr Breitscheid, sir Borden (Canada) d'un côté, M. Marcel Héraud (France), de l'autre, MM. Van Eysinga et Politis tenant les rôles de conciliateurs, a fait ressortir les divergences d'opinion au point qu'il a paru nécessaire et prudent de renvoyer la discussion au lendemain afin que les intéressés aient la matinée pour confronter leurs opinions.

Sur les mesures conservatoires d'ordre militaire (les autres ont été adoptées) la délégation française s'oppose au point de vue anglo-américain en ce que 1^o elle désire que ces mesures soient précises et ne portent pas seulement sur les forces terrestres, mais s'appliquent aussi bien aux forces aériennes et maritimes; 2^o que ces mesures doivent être contrôlées par le Conseil et que leur violation soit suivie de sanction, sans quoi il y aurait prime à la mauvaise foi. A quoi sir Borden répondit qu'on limitait le pouvoir du Conseil en le précisant, et lord Cecil, en exprimant sa déception, que l'article 16 du Pacte répondait à toute crainte sans qu'il y eût besoin d'addition nouvelle.

La réorganisation du Secrétariat

La discussion à la quatrième commission du projet de réforme du Secrétariat s'est ouverte par un incident qui mit aux prises M. Hambro (Norvège) et M. Gallavresi (Italie) d'une part, et sir Eric Drummond, d'autre part, au sujet d'une circulaire adressée au personnel enjoignant aux fonctionnaires à ne pas suivre les travaux de la commission. Cette question d'ordre intérieur est liquidée après que M. Hambro eût retiré sa proposition et l'incident est clos.

Au nom du gouvernement français, M. Cahen-Salvador déclare approuver sans réserve le rapport du comité des treize ainsi que le rapport de la majorité de cette commission là où des divergences demeurent. Le caractère international que l'on exige des fonctionnaires réclame la garantie de permanence et de sécurité. Du point de vue administratif, comme du point de vue politique, le projet de réorganisation proposé par la minorité ne serait pas satisfaisant.

Mme Kluyver (Pays-Bas) — avec quelques réserves — et M. Roy (Canada) se rallient au point de vue défendu par le représentant de la France.

Le point de vue des petits Etats a été défendu par M. Rappard, délégué de la Suisse, qui, dans un discours très écouté, a montré que les fonctions du personnel sont doubles: d'une part, exécuter les décisions de l'Assemblée, du Conseil et des commissions, d'autre part, faciliter la collaboration internationale. Cette dualité réclame la plus haute impartialité, mais aussi la confiance des gouvernements de leurs pays respectifs. M. Rappard cite des exemples tirés de son pays. Comme les représentants de la Hollande et de la Suède, le délégué suisse attache un grand prix à la modification de l'état de choses actuel. En face des grandes puissances, qui, dans le début de l'œuvre du Secrétariat, assurèrent la stabilité de la S. d. N., les petits Etats, beaucoup plus nombreux, peuvent aisément fournir des hommes capables et qui font preuve d'immortalité.

En fin de séance, M. Sottile (Libéria) suggère de renvoyer toute la question à l'année prochaine, l'Union fédérale européenne étant peut-être réalisée à ce moment-là, puis les délégués roumain et espagnol annoncent la proposition de la majorité, soulignant l'urgence nécessaire de créer un système de pensions pour le personnel.

Contre le dumping

(P.) La question du dumping sera posée à brève échéance et, espérons-le, avec toute la netteté désirable, à la 2^e commission. Il est évident que le dumping soviétique a attiré plus spécialement l'at-

tention de tous les économistes et de tous les hommes politiques sur cette forme redoutable de protection économique qui se transforme à l'occasion en instrument de politique. Déjà M. Vernersten, délégué suédois, président du Riksdag, avait attiré l'attention de l'Assemblée sur cette question.

« Dans le cadre de l'activité de la S. d. N., dans le domaine économique, avait-il dit, un autre problème se pose dont personne ne saurait dénier ni l'importance ni la grande portée. Je veux parler de la question d'une action internationale pour parer aux effets de dumping... A ce sujet le gouvernement suédois accueillera avec satisfaction une étude des systèmes de primes d'exportation et de subsides et il désire que cette étude soit poursuivie dans le but de rechercher les possibilités d'une action internationale visant à parer aux inconvénients de la politique de dumping par voie de mesure d'Etat. »

Le gouvernement suédois présentera à la 2^e commission une résolution à ce propos.

Un appel à la Société des Nations

Le président de l'Assemblée a reçu de la délégation de la République d'Azerbaïdjan, à Paris, une note importante. La délégation de l'Azerbaïdjan rappelle qu'en 1918 l'armée rouge de l'U. R. S. S. en 1920, l'Azerbaïdjan va se trouver actuellement dans une situation navrante. Les Bolchevicks envoient de l'artillerie et des avions, recourent aux gaz asphyxiants pour écraser la masse paysanne qui se soulève. La délégation espère que la S. d. N., émue des souffrances de quatre millions d'êtres humains en Azerbaïdjan saura intervenir avec toute sa puissante autorité morale pour faire droit aux justes revendications d'un peuple.

La Lituanie et Memel

Le gouvernement lituanien vient de faire parvenir au secrétaire général de la S. d. N. sa réponse à la communication qui lui avait été faite d'une demande d'inscription d'urgence à l'ordre du jour du Conseil par le gouvernement allemand des questions relatives à des violations de l'autonomie de Memel. Le gouvernement lituanien se déclare prêt à donner au Conseil toute explication au sujet des faits signalés, mais il conteste aux habitants de cette partie de la Lituanie le droit de pétition relatif aux infractions éventuelles de la convention de Memel et s'oppose à ce que la requête du gouvernement allemand, ainsi qu'elle a été formulée, soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Le secrétaire général a immédiatement porté cette communication du gouvernement lituanien à la connaissance des membres du Conseil.

La crise de la S. d. N.

Au moment où la quatrième commission discute de la réorganisation du secrétariat, on lira l'article que M. Max Beer publie dans le numéro de septembre de la *Revue de Genève*.

M. Beer constate qu'on a déjà parlé souvent de crise au sujet de la S. d. N. Il les analyse toutes avec perspicacité, mais la seule qui lui paraisse mériter ce titre, c'est celle qui résulte du fait que la S. d. N. a été absorbée trop vite par l'esprit traditionnel des diplomates nationaux et qu'elle tend à devenir avant de s'être fortifiée assez pour leur résister, un instrument des gouvernements qui en sont membres.

Cet article contient une foule de remarques perspicaces et nous espérons que les membres de la quatrième commission auront le temps d'y jeter un coup d'œil avant d'achever leurs débats.

GRANDE-BRETAGNE

Le programme conservateur

Londres, 21 septembre.

* Parlant devant quatre mille membres de la jeune Ligue impériale, M. Neville Chamberlain, ancien ministre conservateur, a retracé les grandes lignes du programme conservateur quand il reviendra au pouvoir, à savoir: En premier lieu la restauration de la prospérité industrielle et commerciale, la diminution des impôts, surtout des impôts directs, l'extension de la sauvegarde des industries pour fournir une arme de marchandage avec l'étranger sur les marchés d'importation mondiaux, enfin le développement du commerce de l'Angleterre par l'établissement de tarifs préférentiels et au besoin de tarifs d'exception. Il a ajouté que le parti conservateur était prêt à donner son appui à tout le monde et à tout remède raisonnable contre la chômage sans en faire une question de parti.

ALLEMAGNE

La situation va s'éclaircir

Berlin, 22 septembre

(PAR TELEPHONE)

* Mardi le cabinet se réunira pour délibérer sur les mesures financières extraordinaires prises jusqu'ici par voie d'arrêté, et pour chercher par quels moyens on pourrait amener le nouveau Reichstag à voter de nouveaux projets de loi. M. Brüning n'a pas encore dit s'il entend s'appuyer sur la droite ou sur la gauche et son ministre des finances, M. Dietrich, a déclaré dans la nuit qui suivit les élections qu'il continuerait à gouverner avec l'article 48, sans qu'on voie bien comment la chose sera possible.

Mercredi aura lieu la journée du parti populiste. Il est probable que les populistes décideront s'ils s'uniront aux social-démocrates ou s'ils chercheront à se rattacher à la droite. Quoique M. Scholz ait contre lui, au sein même de son groupe, une forte opposition, on s'attend toutefois à sa réélection comme chef de parti.

Les populistes du Brunswick ont cependant plus ou moins préjugé de la décision de la journée du parti en se ralliant aux autres partis bourgeois et en formant un gouvernement avec les nationaux-socialistes.

Les élections de la diète du Brunswick de dimanche dernier ont, en effet, provoqué une forte augmentation des nationaux-socialistes qui d'un seul mandat ont passé à neuf. Les partis bourgeois qui avaient réuni sur une liste commune les populistes, le groupe Hugenberg et le parti économique, ont perdu 8 sièges sur les 19 qu'ils avaient. Les social-démocrates disposent de 17 sièges. D'une part les partis bourgeois ont mené leur campagne électorale uniquement contre les social-démocrates; d'autre part, le groupe Hugenberg, le parti économique et les populistes ont refusé énergiquement de former une coalition avec les social-démocrates. Aussi peut-on ouvrir les portes du gouvernement aux nationaux-socialistes qui demandent les ministères de l'intérieur et des cultes.

Le Brunswick sera donc le second Etat gratifié d'un gouvernement socialiste-national. Il serait cependant téméraire d'en conclure qu'il en sera de même pour le Reich. Ici deux facteurs entrent en jeu: Hindenburg et la social-démocratie, dont la direction générale passe de plus en plus aux mains de M. Braun, président du ministère prussien.

Hindenburg est un modèle de correction et de fidélité à la Constitution. Il ne s'est jamais laissé entraîner par ses opinions personnelles, sauf dans le cas où avant son voyage en Rhénanie, il posa un ultimatum en faveur des Casques d'acier de la Westphalie rhénane. Jusqu'à présent, ses relations avec M. Braun, de la Prusse orientale comme lui, étaient très cordiales; mais elles se seraient refroidies ces derniers temps, comme le prétend la *Welt am Montag*.

Le conseiller le plus intime de Hindenburg est son propre fils, le lieutenant-colonel von Hindenburg, qui est attaché à sa personne en qualité d'adjutant et auquel on prête les opinions des nationaux-socialistes radicaux. L'ami le plus écouté de Hindenburg était M. de Eulenburg-Januschau, qui, malgré ses 75 ans, a reparu sur la scène politique et a été élu au Reichstag parmi les représentants de Hugenberg.

Quant au président lui-même, il n'a témoigné jusqu'ici aucune sympathie pour les nationaux-socialistes qui, de leur côté, n'ont pas renoncé à leur attitude. Aussi M. de Gerlach, dans la *Welt am Montag* pose-t-il la question suivante: « Qu'advient-il si Brüning et Braun s'unissent en une très large coalition et que Hindenburg use de son droit de veto contre Braun, qui ne lui paraît pas assez favorable à l'armée? »

M. de Gerlach reconnaît lui-même que tout le monde croit Hindenburg incapable de la moindre démarche anti-constitutionnelle, mais estime fort possible qu'il préfère déposer ses fonctions plutôt que de se rallier à un cabinet comprenant les socialistes.

ETATS-UNIS

Vente de blé russe à découvert?

Washington, 21 septembre.

* Une déclaration de M. Hyde, ministre de l'Agriculture, suivant laquelle les autorités russes vendaient du blé à découvert sur le marché de Chicago a soulevé une ardente polémique.

M. Fish, membre du Congrès et président du comité d'enquête sur les agissements communistes, a conféré samedi après-midi avec MM. Hoover et Hyde sur la situation à donner à cette affaire, qui paraît avoir été considérablement grossie — c'est du moins l'avis de plusieurs maisons opérant en bourse et celui même de certains fonctionnaires.

On estime généralement qu'on ne saurait faire grief aux autorités russes d'avoir recouru à des mesures spéculatives employées de façon courante.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

L'ambassade à Washington

Buenos-Ayres, 22 septembre.

* La première nomination diplomatique du gouvernement argentin est celle de don Manuel Malbran, qui est rétabli dans sa fonction d'ambassadeur à Washington.

PEROU

Le procès de l'ex-président

Lima, 22 septembre.

* On a commencé le procès de l'ancien président Leguia par un interrogatoire secret qui a eu lieu au pénitencier.

Une auto happée par un train Trois morts

De Cologne, le 22 septembre:

On mande d'Arnheim à la *Kölnische Zeitung* qu'une automobile dans laquelle se trouvaient la femme d'un directeur de fabrique et ses deux

enfants, circulant d'Arnheim à Welp, a été happée à un passage à niveau par un express marchant à vive allure, et traînée sur 300 mètres. La femme a été projetée à vingt mètres et fut tuée sur le coup. On a retiré des débris de la voiture les deux enfants, dont l'un, une fillette de huit ans, avait succombé, tandis que l'autre, un garçonnet de cinq ans, est décédé un peu plus tard.

Une tragédie en Finlande

Sept personnes carbonisées

Helsingfors, 22 septembre.

* La nuit dernière, le feu a détruit complètement la maison des gardes civiques au village de Karstula. Le concierge et sa famille, au total sept personnes, ont péri dans les flammes. Il semble que le concierge, atteint d'aliénation mentale, ait tué sa femme et mis le feu à la maison.

CONFÉDÉRATION

Conseil national

Ouverture

(Séance du lundi 22 septembre)

L'ingénieur directeur des constructions fédérales fait les efforts les plus louables pour améliorer l'acoustique de la salle. Sa dernière initiative consiste dans la fixation au plafond d'une sorte d'urne carrée et renversée, qui doit amplifier les sons. Ressemblant à une corne d'abondance, elle pourrait aussi servir de symbole à la marne fédérale, qui, comme on le sait, coule avec une extrême abondance. Cette caisse a été installée par une maison de Berlin; dans quelques jours, elle sera remplacée par un appareil de Marconi, auquel succédera un haut-parleur Phillips. Cette rivalité internationale liquidée, on choisira le dispositif le meilleur.

A l'ouverture de la séance, le président annonce que la session ne durera que deux semaines. Le meilleur moment en sera sans doute le défilé de la troisième division qui aura lieu jeudi à midi dans la belle campagne entourant Münsingen.

Le premier sujet porté à l'ordre du jour provoque une discussion assez longue. Il s'agit, comme l'expose M. Keller, de revoir le compte de mobilisation que l'on a clôturé prématurément, pour y inscrire une dépense supplémentaire de 30 millions provenant de l'assurance-militaire. Le produit de l'impôt de guerre suffira heureusement à couvrir cet excédent et l'arrêté précise qu'il cessera à la fin de 1932.

MM. Ullmann et Duft font quelques remarques au sujet du travail de l'assurance que ce dernier critique une fois de plus.

M. Musy reconnaît que l'on a commis une erreur en fixant en 1923 à 40 millions les frais que devait supporter l'assurance militaire; les conséquences de la mobilisation ont été plus lourdes qu'on le prévoyait. Il y a des engagements qu'il faut remplir. Du reste, grâce aux résultats excellents de l'impôt, nous n'aurons pas besoin de le prolonger, car toutes dépenses payées, il restera encore un excédent d'une dizaine de millions.

On ne sait trop pourquoi M. Wettl, communiste, propose de ne pas entrer en matière, mais la Chambre refuse de s'associer à son désir et l'arrêté est adopté.

A la fin de la séance, M. Gelpke présente un rapport à la fois technique et pittoresque sur la construction d'une route qui doit relier Gandria à Castagnola. La part qui sera payée par la Confédération se monte à 1,3 million.

Après quelques mots de M. Meyer, ce crédit est voté.

Conseil des Etats

Ouverture

(Séance du lundi, 22 septembre)

Depuis la dernière session, l'Assemblée ne déplore aucune perte irréparable, mais si la mort l'a épargnée, elle n'en a pas moins perdu deux de ses membres et le président ouvre la séance en exprimant à l'un d'eux, M. Gustave Keller, démissionnaire pour raisons de santé, les remerciements de la Chambre.

Le successeur du député zuricois qui est, comme on le sait M. Klöti, n'a pas encore paru et on ne verra pas avant la session d'hiver le remplacement de M. Andermatt, de Zoug, qui a échangé son siège à la Chambre haute contre un fauteuil à la Cour suprême. M. Etter, dont l'élection n'a pas encore été validée par l'autorité cantonale, est retenu au service militaire. On dit que pour faciliter son entrée dans la Chambre, M. Hildebrand, son collègue à Zoug et à Berne, démissionnera comme membre du gouvernement cantonal afin que le nombre de deux conseillers d'Etat siégeant dans l'Assemblée fédérale, qui est prévu par la constitution cantonale, ne soit pas dépassé.

Pour commencer ses travaux, la Chambre a voté deux crédits, un de 805.000 francs et un autre de 321.000 francs pour les services postaux, télégraphiques et téléphoniques à Zurich. Puis, sur un rapport de M. Sigrist, elle a approuvé sans discuter et à l'unanimité le subside de 500.000 francs en faveur du comité international de la Croix-Rouge.

LE TEMPS QU'IL FAIT

Lundi 22 Septembre

	Therm.	Barom.	Vent km/h.	Humid.
7 h. 30	10,2	732,0	SE 5	95 %
13 h. 30	18,0	732,0	S 3	60
18 h. 30	15,2	732,6	S 2	75
Minimum:	9,0			Maximum: 19,0
Insolation:	5 h.			Eau tombée: 4mm8
Température de l'eau:	10,0			Niveau du lac: 1,630

Temps probable (bulletin du soir): assez beau, brume matinale.

Temps à Genève le 22 septembre: couvert avec éclaircies.